Les notables voconces au Haut-Empire

Bernard Rémy [*] et Nicolas Mathieu [**]
avec la collaboration de Henri Desaye [***]

Mots-clés. *Notables, diversité, chronologie, répartition géographique, citoyens romains, pérégrins, dénomination, ressources, renouvellement, mariages.*

Résumé. *Chez les Voconces, en nous fondant sur de rares textes littéraires et sur l'épigraphie, nous avons recensé 178 notables et membres de leur famille. En fonction de leur* dignitas*, nous pouvons distinguer au moins cinq groupes hiérarchiques : les* honestiores*, les prêtres (sauf les flamines et les flaminiques du culte impérial), les* honorati *locaux, les* honorati *municipaux et les* honorati « impériaux ». Les honestiores *sont sensiblement moins nombreux que les* honorati *et les évergètes (75 sur les 178 notables). Les 42 femmes viennent aussi loin derrière les 136 hommes.*

Notre documentation s'étend sur la longue durée, des années 66-65 av. J.-C. à la seconde moitié du IIIe s., mais plus du cinquième des inscriptions sont indatables. 31 notables sont attestés en dehors de leur cité. Les autres sont essentiellement connus par des textes retrouvés à Luc-en-Diois, Die et Vaison-la-Romaine ; la part des autres agglomérations et des campagnes est beaucoup plus faible. Néanmoins, la terre devait constituer la base de la fortune de ces privilégiés. Ce sont surtout des citoyens romains dont la dénomination montre une volonté d'intégration dans la latinité et la romanité. Il en va de même chez les 25 pérégrins. Leur participation à la vie locale, municipale et « impériale » est restée constante tout au long du Haut-Empire.

Keywords. *Notables, diversity, chronology, geographic distribution, Roman citizens,* peregrini*, denomination, resources, renewal, marriages.*

Abstract. *Rare literary sources and epigraphy have enabled us to list 178* Vocontii *"notables" and members of their families. According to their* dignitas *they can be divided into five different hierarchical groups:* honestiores*, priests (except* flamines *and* flaminicae *of the imperial cult), local* honorati*, municipal* honorati *and "imperial"* honorati. Honestiores *are significantly fewer than* honorati *and* évergètes *(75 out of 178 "notables"). Women (42 in number) are also far behind men (136). Our documentation covers a long period, from 66-65 B.C. to the second half of the 3rd c. A.D., but more than fifth of the inscriptions cannot be dated. 31 "notables" are attested outside their* civitas*; the rest of them are mainly mentioned in texts found in Luc-en-Diois (Drôme), Die (Drôme) and Vaison-la-Romaine (Vaucluse). Other small towns and rural areas are far less represented. It can be assumed, however, that this privileged society derived the bulk of their wealth from their lands. Most of them were Roman citizens whose names are evidence of their will to integrate the Latin world and* Romanitas*. The same is true of the 25* peregrini*. Their participation in local, municipal and "imperial" life remained constant throughout the Early Empire.*

Translation: Thierry Donnadier

Le vaste territoire des Voconces s'étendait sur une partie de cinq départements actuels : Isère, Drôme, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Vaucluse (Introduction aux *ILN*, *Die*, p. 27-39).[1] C'est sans doute pendant le gouvernement du préteur C. Pomptinus – lors de la dernière révolte allobroge en 61 av. J.-C. pour éviter deux fronts –, du moins entre 62 av. J.-C. et l'arrivée en Gaule de César en 58 av. J.-C., que Rome fit signer aux Voconces un traité d'amitié qui faisait de ce peuple

1. Après la publication par B. Rémy et H. Desaye du vol. VII, 1, *Die* des *ILN*, cette étude s'inscrit dans le cadre de la préparation du vol. VII, 2, *Vaison*, dont la direction est assurée par N. Mathieu. Au terme de cette recherche, notre gratitude va à Fabrice Delrieux (qui a dessiné les cartes), Marc-André Haldimann, Marie-Thérèse Rapsaet-Charlier, John Scheid et François Wiblé.

* Professeur émérite d'histoire romaine de l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble, Centre de recherche en histoire et histoire de l'art, Italie, Pays alpins (CRHIPA), B.P. 47, F-38040 Grenoble Cedex 9. Courriel : bernard.remy@upmf-grenoble.fr

** Professeur d'histoire romaine de l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble, CRHIPA, B.P. 47, F-38040 Grenoble Cedex 9. Courriel : nicolas.mathieu@ upmf-grenoble.fr

*** Conservateur honoraire du musée de Die, 11 rue Camille-Buffardel, F-26150 Die.

rebelle une cité fédérée, une *ciuitas foederata* [2]. Même si ce *foedus* était inégal, c'était un privilège important [3] qui permit peut-être aux Voconces de conserver certaines de leurs institutions aux dépens de leur indépendance (Goudineau, 1979, p. 272-278). Attesté à deux reprises par Pline l'Ancien (*HN*, III, 4, 37 et VII, 18, 78), cet accord était destiné à assurer la sécurité de la voie *Domitia* qui reliait la Gaule à l'Italie et à isoler les farouches Allobroges. Plus tard, sous César (Goudineau, 1979, p. 264-270) ou sous Auguste (avant 14 av. J.-C.) (Chastagnol, 1997 p. 51-73), l'ensemble des Voconces reçut un autre privilège important (Wolff, 1989, p. 191) : le droit latin [4]. Pourvus de ces avantages, ils restèrent désormais fidèlement attachés à Rome.

Selon Pline (*HN*, III, 4, 37), dont la documentation remonte pour l'essentiel à l'époque augustéenne, la cité des Voconces avait deux capitales Luc-en-Diois (Drôme) [5] et Vaison-la-Romaine (Vaucluse) [6] : « *Vocontiorum ciuitatis foederatae duo capita Vasio et Lucus Augusti* », ces deux villes faisant partie des *oppida latina* (*Ibid.*, III, 4, 37). Pline est le seul auteur à fournir cette information qui laisse penser que les Voconces avaient un statut très original dans l'organisation municipale de l'Empire romain. L'existence d'une cité unique est clairement attestée à cette époque (Introduction aux *ILN*, *Die*, p. 39-52). De même, la réalité des deux capitales paraît bien indiscutable (Kornemann, 1898), puisque aucun des soldats citoyens (légionnaires et prétoriens) connus n'est jamais qualifié de *Vocontius*. Seul porte cette origine un auxiliaire *missicius coh(ortis) Lig(urum)* (*CIL*, V, 7822). Luc-en-Diois est donné comme l'*origo*, accompagnée de la mention de la tribu *Voltinia*, de trois prétoriens et de douze légionnaires dont l'enrôlement va d'Auguste à Trajan [7] ; Vaison-la-Romaine était l'*origo* d'un seul prétorien à la fin du Ier s. ou au début du IIe s. (*CIL*, VI, 2623), car M. Hirtuleius Albanus, un autre prétorien (*CIL*, XII, 1187, de Beaume-de-Venise, Vaucluse), n'était peut-être pas un Voconce.

Il va de soi que ces deux capitales ne devaient pas être réduites à leur seul périmètre urbain (ville et *suburbia*), mais se partager le territoire voconce. Constater l'existence de ce dédoublement est une chose. Expliquer le sens à donner à l'expression *duo capita* en est une autre, à cause notamment du petit nombre de textes épigraphiques provenant de Luc-en-Diois (*ILN, Die*, p. 180-191 ; Rémy, Desaye, 2009, p. 31-50). Les débats subsistent (Introduction aux *ILN, Die*, p. 39-52). Après le remplacement, au tournant des Ier-IIe s., de Luc par Die [8] comme chef-lieu ou ville principale des Voconces septentrionaux (Introduction aux *ILN, Die*, p. 50-51), les rapports entre les deux entités voconces sont d'abord restés stables. La cité s'appelle toujours « les Voconces ». Il est actuellement impossible de donner avec quelque précision la date de la séparation des Voconces entre les deux cités de Die et de Vaison-la-Romaine, mais elle n'est peut-être pas aussi tardive que les historiens l'ont longtemps pensé.

En effet, le fragment de Vaison-la-Romaine (*CIL*, XII, 1369 : *[--- Vol]t(inia), Marciano, pr(aetori ?) Vas(iensium) /* ---) qui mentionne un *pr. Vas[---]* pose un problème. Signalé dans un manuscrit d'Esprit Calvet, le trait horizontal qui surmonte l'abréviation *pr.* semble donner à celle-ci la signification de *praetor* plutôt que de *praefectus* [9]. Dans le territoire voconce, *praefectus* est écrit en entier dans *CIL*, XII, 1307 (Vaison ?) et 1359 (Malaucène) ; le titre est abrégé à treize reprises sous les formes *praef.* (*CIL*, XII, 1355 [Vaison], 1357 [*bis*] [Vaison], 1368 [Rasteau], 1371 [Vaison], 1375 [Vaison], 1376 [Vaison], 1529 [Ventavon], 1708 [Le Pègue], 125 [Vaison], *ILN, Die*, 186 [Luc], 268 [Vif]) et *praefect.* (*CIL*, XII, 1357, Vaison), y compris pour des fonctions non voconces. *Praetor*, quant à lui, est écrit trois fois en entier (*CIL*, XII, 1354, à Vaison pour la magistrature romaine ; *ILN*, *Die*, 27, Die et Die, 210, Pontaix). Trois fois *pr.* est surmonté d'un trait horizontal : PR VOC (*CIL*, XII, 1371, Entrechaux ; *ILN*, *Die*, 236, Puy-Saint-Martin, où le développement est certain) et PR VAS (*CIL*, XII, 1369, Vaison). L'addition d'un trait horizontal au-dessus des deux *pr. Voc.* semble bien montrer que l'on a voulu indiquer une fonction différente de celle de préfet, si l'on se fonde sur *CIL*, XII, 1371 (Vaison) où cette abréviation se distingue bien du *praef(ecto)* de la ligne précédente. Dès lors, il paraît plausible de penser que dans le cas de PR VAS l'abréviation de la charge devait être la même que pour *pr. Voc.* S'il faut bien développer *pr(aetor) Vas(iensium)*, une telle magistrature indiquerait la division de la cité [10]. Il est difficile de dater ce fragment, aujourd'hui perdu, mais la mention de la tribu empêche de le placer bien longtemps après l'édit de Caracalla.

Quoi qu'il en soit, les changements institutionnels sont intervenus au plus tard à partir du milieu du IIIe s., date probable (fondée sur le style du monument [11]), de l'épitaphe de Caecilia Aprulla, une flaminique municipale désignée de Die, gravée sur un sarcophage d'Arles (*CIL*, XII, 690). La jeune défunte porte le titre de *flam(inica) designata col(oniae) Deae Aug(ustae) Voc(ontiorum)*, ce qui atteste que Die était alors une colonie [12] et que l'unité de la cité voconce avait alors pris fin. Il paraît peu probable que cette division administrative locale soit à relier à l'histoire de la Gaule et aux réformes de Gallien ou de

2. O. Hirschfeld pensait que c'était un octroi de Pompée (*CIL*, XII, p. 160). Chr. Goudineau préfère la révolte des Allobroges en 61 av. J.-C., pendant laquelle les Voconces auraient aidé les Romains (Goudineau, 1975, p. 26-34 et 1979, p. 262-264).

3. En Gaule, seuls les Éduens avaient le même statut (César, *Guerre des Gaules*, I, 33…). César avait signé un *foedus* avec les Lingons et les Rèmes.

4. Voir Goudineau, 1979, p. 264-290 ; Le Roux, 1986, p. 325-350 ; Christol, Goudineau, 1987-1988, p. 87-103 ; Christol, 1989, p. 87-100 ; Chastagnol, 1995, p. 89-112… ; en dernier lieu, Kremer, 2006 et Christol, 2009, p. 315-358.

5. Sur Luc-en-Diois, voir *CAG, 26*, p. 394-410, no 167 (Planchon, Teyssoneyre, 2011, p. 61-92).

6. Le site de Vaison a été occupé depuis le Ve s. av. J.-C. (Meffre, 2000, p. 213-215). Sur Vaison, voir Goudineau, 1979 et *CAG, 84/1*.

7. L'*origo* peut cependant être donnée, non par la cité, mais par un *pagus* (*domo Sestatione* : *CIL*, V, 926).

8. Sur Die, voir notamment Desaye, 1998 et *CAG, 26*, p. 245-348, no 113 (J. Planchon).

9. H. Desaye (1998, p. 143-156), Chr. Goudineau (1979, p. 291-293), H. Wolff (1989, p. 194, n. 31) et J. Gascou (1997, p. 129, n. 289) restituent *pr(aefecto)*.

10. O. Hirschfeld (1913, p. 72, n. 4) et P. Goessler (1955, col. 439-453), qui maintiennent *pr(aetori)*, supposent que *praetor Vasiensium* est l'équivalent de *praetor Vocontiorum*.

11. Sobre, la décoration du sarcophage n'est pas sans lourdeur : une *tabula ansata*, encadrée de deux cornes d'abondance contient l'inscription. On reconnaît deux couronnes avec lemnisques sur la face opposée, qui a été bûchée, une *ascia* et deux patères ombiliquées sur les côtés. Voir Introduction aux *ILN, Die*, p. 49-50. Chr. Goudineau pense à une « date avancée dans le IIIe s. » (Goudineau, 1979, p. 287) ; M. Heijmans (comm. or.) au IIIe s. La paléographie reste classique avec le premier *I* long *pIissmae*.

12. Dans le *CIL*, O. Hirschfeld pensait à une erreur du lapicide, ce qui constitue une solution un peu facile. Toutefois, comme l'épitaphe a été gravée à Arles qui est une colonie, cette hypothèse n'est peut-être pas à rejeter complètement, encore que…

Dioclétien. Les péripéties de la vie locale ou régionale, voire provinciale, peuvent être à l'origine de ces transformations, somme toute mineures à l'échelle de l'empire (Introduction aux *ILN*, *Die*, p. 50-52).

Comme les habitants libres des autres cités, les Voconces choisissaient leurs magistrats et s'administraient eux-mêmes. C'est dire la place qu'occupaient ces hommes et, dans une moindre mesure, ces femmes dans l'administration et la vie sociale de l'ensemble de leur cité. Nous essayerons de prendre en compte les notables locaux, municipaux et « impériaux » de l'ensemble du territoire des Voconces (Luc/Die et Vaison) avant et après sa séparation en deux cités de plein exercice [13].

COMPOSITION DE L'ÉLITE VOCONCE

Pour essayer de comprendre les structures de la société voconce qui fut très rapidement et très profondément liée au modèle romain, il importe d'abord de définir la notion de notables dans cette cité de droit latin.

Même si faire graver une inscription impliquait un certain niveau économique et culturel, il n'est évidemment pas possible de retenir tous les hommes et toutes les femmes figurant dans les inscriptions, car, dans cette civilisation de l'écrit, même les plus modestes pouvaient faire un effort financier important pour remercier les dieux d'avoir exaucé un vœu ou pour faire graver l'épitaphe d'un être cher. Le montrent deux inscriptions très explicites de Cimiez (Alpes-Maritimes), où deux maris écrivent qu'ils ont dépassé leurs ressources pour faire ériger le monument funéraire (une cuve cinéraire en calcaire [14] et un sarcophage [15]) et inscrire l'épitaphe de leurs épouses défuntes.

La plupart des Voconces libres [16] étaient des pérégrins jouissant du *ius Latii* [17]. La citoyenneté romaine n'était accordée que de manière relativement restrictive. Certains notables, pourvus d'un réseau de hautes relations, l'obtenaient à titre individuel (*uiritim*). L'octroi était automatique pour ceux des détenteurs du *ius Latii* qui avaient exercé une magistrature municipale (*ob honorem*) [18] et pour les soldats des troupes auxiliaires après leur libération. De plus, les affranchis de citoyens romains recevaient le statut de leur patron ou de leur patronne, lors de leur affranchissement (Rémy, Mathieu, 2009, p. 50-52 ; Christol, 2009). Au fil des temps, le nombre des citoyen(ne)s romain(e)s a donc sensiblement augmenté, mais il n'est pas possible de considérer que tous étaient des notables. Il est tout aussi évident qu'un certain nombre de Voconces du monde des affaires (artisans, commerçants…) sont restés pérégrins, car ils ne s'étaient pas engagés dans une carrière municipale, mais que leur réussite les rangeait parmi les notables, au moins au niveau local. Toutefois, nous n'en connaissons que deux chez les Voconces (Gentilis : *CIL*, XII, 5701, 10 ; Lucullus, Mandal[l.] fil. : *AE*, 1965, 168b), où tous les autres artisans, notamment les fabricants d'objets en plomb (tuyaux, plaques…) qui ont signé leur production, étaient citoyens romains (voir annexe 1, p. 281) ; ainsi Sex(tus) Ammius Servatianus (*AE*, 2003, 1124 [19])…

La société romaine était une société censitaire. Cela implique que les notables doivent être considérés d'un point de vue juridique et politique, mais aussi d'un point de vue économique et social, car pour faire partie de la « bonne société » d'une cité il fallait disposer d'un patrimoine non négligeable [20]. C'était une condition indispensable pour tenir son rang, même si, comme le notait Ségolène Demougin, la fortune « ne garantit pas toujours – et en tout cas pas automatiquement – l'accès à un statut privilégié » [21]. Le *Digeste* est absolument formel : « les charges et les honneurs doivent être attribués aux plus éminents, à ceux qui sont préférables » [22], c'est-à-dire à ceux qui sont les plus aptes à les remplir et non aux plus riches. Nous n'avons donc pas réduit les notables voconces aux seuls *honorati*, aux seuls personnages qui ont obtenu une magistrature ou revêtu un sacerdoce, mais nous avons essayé de prendre en compte les *honestiores*, ceux qui se distinguaient par leur position sociale ou leur richesse, dans la mesure où nous avons pu les repérer dans les inscriptions, notre seule source pour ces hommes et ces femmes [23].

13. Autant que possible, nous ferons des comparaisons avec les notables de la cité voisine de Vienne (Rémy, 1998, p. 77-120), même si B. Rémy n'avait pas alors retenu exactement les mêmes critères de notabilité. Il est plus difficile, voire prématuré, de faire des comparaisons avec d'autres cités, comme Aix-en-Provence, Narbonne ou Nîmes, car les études sur les notables sont encore trop ponctuelles dans ces cités de Narbonnaise.

14. *CIL*, V, 7948 ; *ILAlpes maritimes*, p. 347-348, n° 240 : le mari anonyme écrit : « aux dieux Mânes. À Oconia Secundina, épouse très rare, dont la vie fut si pleine d'attentions pour lui qu'il veut témoigner sa reconnaissance dignement pour sa mémoire, alors que la pauvreté l'accable (il a fait construire et élever ce monument). En cela réside sa consolation. » L'épitaphe est gravée sur le couvercle d'une urne funéraire en calcaire en forme de toit à double pente.

15. *CIL*, V, 7956 + *add.*, p. 931 ; *ILAlpes maritimes*, p. 353-354, n° 247 : « À Spartacia Paterna, son épouse très rare qui pendant sa vie lui témoigna tant d'attachement, pour que, en retour, sa mémoire en soit dignement récompensée, Lucius Verduccius Maternus veut oublier ses faibles ressources et pour que son nom soit célèbre grâce à une affection éternelle, il lui a élevé ce monument. » L'épitaphe est gravée sur un sarcophage.

16. Les textes épigraphiques montrent qu'une bonne partie de la population a conservé une onomastique pérégrine comportant (pas toujours) la mention d'un patronyme, et cela en une proportion élevée pour la Narbonnaise. A. Chastagnol (1995, p. 66-68 et p. 71) donne 53 exemples de noms à patronyme chez les Voconces, qui viennent ainsi après Nîmes (118 occurrences). H. Desaye (2000, p. 80) en a recensé 53 pour les seuls Voconces septentrionaux, auxquels il faut ajouter 5 occurrences de La Bâtie-Montsaléon, contre 178 *tria* ou *duo nomina* masculins ou féminins (*Ibid*., p. 73).

17. Voir Christol, 2009. Le droit latin permettait aussi de faire des affaires selon les règles du droit romain et de se marier en justes noces (*iustae nuptiae*) avec un(e) citoyen(ne) romain(e) (Chastagnol, 1995, p. 105-106), ce qui intéressait un nombre beaucoup plus grand d'habitants libres.

18. Voir la rubrique XXI de la loi d'Irni (*AE*, 1986, 333 : trad. P. Le Roux).

19. Voir Rémy, à paraître. Faut-il considérer qu'ils descendaient d'anciens esclaves ?

20. Nous ignorons le montant du cens municipal.

21. Voir Demougin, 1994, p. 353-376. Le *Digeste* (50, 2, 12, *lib.* 6) indique clairement que la richesse ne permet pas l'accès automatique au décurionat. Sur les notables, voir plus particulièrement Torelli, 1974, p. 377-409 ; Février, 1981, p. 359-372 ; Castren, 1983 ; Jacques, 1984, p. 321-786 ; Mouritsen, 1988 ; Christol, Goudineau, 1987-1988 ; Burnand, 1990a, p. 541-571 ; Christol, 1992, p. 240-258 ; Los, 1992, p. 259-297 ; Arnaud, 2002, p. 348-365 ; Cébeillac-Gervasoni, Lamoine, Trément (dir.), 2004 ; Berrendonner (dir.), 2005, notamment p. 355-384 ; Burnand, 2005, 2006, 2007 et 2008 ; Berrendonner, Cébeillac-Gervasoni, Lamoine (dir.), 2008 ; Christol, 2010, plus particulièrement p. 225-351…

22. *Digeste*, 50, 2, 7, *Libro primo sententiarum* : « *honores et munera* [...] *sed potioribus quibusque iniugenda sunt* ». Voir aussi une réponse de Caracalla, *Code de Justinien*, X, 57, 1 : « *Imp. Antoninus A. Basilidae. Si ipse uocatus ad munera ciuilia potiorem alium nominandum putaueris, age causam tuam* ».

23. Voir les listes trop restrictives de Rupprecht (1975) et celles plus complètes de Burnand (1990a, p. 567-568), dont l'approche reste cependant plus strictement juridique que la nôtre. Pour sa part, L. Wierschowski élargit peut-être un peu trop la notion de notable (Wierschowski, 1992, p. 32-55).

Qu'en est-il, par exemple, des rares vétérans revenus au pays qui, sur le plan pénal, étaient assimilés aux *honestiores* (*Digeste*, 49, 18) ? Pour tous les Voconces « non *honorati* », nous devons donc nous déterminer quasiment au cas par cas en essayant de croiser différents critères pour décider (type de dénomination, dimensions du monument ou de l'enclos funéraires, évergétisme…). Nous avons aussi pris garde à ne pas oublier les familles de tous ces personnages, notamment les épouses qui permettent parfois de déceler les alliances familiales et les enfants qui étaient destinés à perpétuer le rang de la famille.

En fonction de leur *dignitas*, il faut sans doute distinguer au moins cinq groupes hiérarchiques de notables : les *honestiores*, les prêtres (sauf les flamines et les flaminiques du culte impérial), les *honorati* locaux, les *honorati* municipaux et les *honorati* « impériaux ». Parmi ces derniers, nous n'avons pas retenu les sénateurs [24], car, même s'ils conservaient parfois des relations assez étroites avec leur patrie d'origine, leur position sociale éminente dans l'État romain les éloignait trop souvent et trop longtemps de leurs compatriotes [25], d'autant que, au moins jusqu'à Caracalla, Rome était leur domicile légal [26]. En revanche, nous avons intégré dans nos listes les quatorze chevaliers voconces connus, d'autant que leur carrière fut généralement courte et que ces *domi nobiles* ne sont, le plus souvent, attestés que dans le territoire de leur cité.

Ces cinq « strates » de notables se côtoyaient dans la vie de tous les jours, mais se « fréquentaient » et se « mélangeaient » sans doute assez peu. La plupart des notables voconces sont connus par les inscriptions qu'ils ont fait graver ou qui leur ont été dédiées dans la cité [27], mais aussi dans les cités voisines ou dans d'autres provinces (la Galatie-Pamphylie pour Sex. Afranius Burrus ; la Mésie supérieure pour L. Valerius Seranus …). L'apport des textes littéraires est assez faible : ils nous font seulement connaître six membres de l'ordre équestre. Dans son *Histoire naturelle*, Pline sauve ainsi de l'oubli deux chevaliers voconces en rapportant la guérison quasi miraculeuse de l'anasarque de Iulius Viator (*HN*, VII, 18, 78) et la mise à mort pour pratiques druidiques d'un chevalier dont il n'indique pas le nom (*HN*, XXIX, 12, 54). Grâce à Trogue Pompée, l'historien voconce, ou plutôt à Justin, son abréviateur (*Histoire universelle*, ILIII, 5, 11-12), nous apprenons que Pompée a ouvert les portes de l'ordre équestre à l'oncle paternel de l'historien et que son père, lui aussi chevalier, fut un proche de César (*Guerre des Gaules*, V, 36, 1). Les autres auteurs (Sénèque, *De la clémence* ; Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques* ; Tacite, *Annales* et *Histoires* ; Suétone, *Vies des douze Césars* ; Dion Cassius, *Histoire romaine*) se sont uniquement intéressés à Burrus, le seul Voconce qui ait participé à la « grande » histoire de Rome, sur lequel ils sont relativement loquaces [28]. Il est aussi connu par deux inscriptions honorifiques de Vaison (*CIL*, XII, 1360 + 5842) et de Pergè en Galatie-Pamphylie (*AE*, 2008, 1427).

La « notabilité » municipale ainsi définie, les inscriptions et les textes littéraires nous font connaître 178 notables et membres de leur famille. C'est un corpus non négligeable [29].

LES QUATRE-VINGT-DEUX *HONESTIORES*

Parmi les *honestiores* nous avons distingué huit catégories.

Douze représentants du commerce et de l'artisanat et trois membres de leur famille (voir annexe 1, p. 281) [30]

Nous avons retenu un banquier Verius Severianus, actif à Die dans les années 150-250, et ses parents Severinus, un très probable citoyen romain, et Iulia, dont le statut juridique est plus difficile à déterminer (pérégrine ? citoyenne romaine ?). Comme la fabrication d'objets en plomb (tuyaux, plaques…) exigeait des moyens techniques non négligeables qui n'étaient probablement pas à la portée des plombiers locaux (installateurs et réparateurs [31]) et que tous les fabricants, sauf deux (Gentilis ; Lucullus, Mandal[l.] fil.), étaient citoyens romains, nous avons considéré que les huit artisans dont nous avons retrouvé les estampilles dans plusieurs sites du territoire voconce appartenaient au moins aux couches inférieures des notables, même T. Cingetius Myrinus, qui, porteur d'un surnom grec, pourrait avoir été un affranchi [32]. Il est plus difficile de se prononcer sur le statut de trois autres personnages dont le nom figure sur des tuyaux : au nominatif, les noms de T. Mutius Gentilis et C. Iulius Secund(-) ne sont pas suivis de la lettre F ou des deux lettres V F qui indiqueraient que nous avons affaire à des fabricants vaisonnais [33] ; l'inscription mentionnant M. Brin[---] est fragmentaire. Tous ces textes sont actuellement indatables.

Les entrepreneurs et les « hommes d'affaires » sont donc nettement sous-représentés dans notre recensement, car les inscriptions ne mentionnent que très rarement les activités

24. L. Duvius Avitus, un des deux sénateurs voconces attestés, est connu par trois inscriptions fragmentaires (*CIL*, XII, 1378 + *add.* p. 825, à Entrechaux ; *CIL*, XII, 1354, à Rasteau ; *AE*, 1976, 391, à Vaison), par Pline (*HN*, XXXIV, 47) et par Tacite (*Annales,* XIII, 54, 2 et XIII, 56, 1-5) ; voir Pflaum, 1978, p. 301-302, n° 3 ; Burnand, 2006, p. 179-182, n° 71 S 13. Un nouveau sénateur (Delestre, Lavergne coord., 2011, photo p. 61) et au moins un chevalier viennent d'être découverts dans les fouilles du *forum* de Vaison en 2011. Leur carrière est en cours d'étude par Benoît Rossignol et Jean-Marc Mignon, l'inventeur.

25. Nous rejoignons la position de J. Kolendo (1991, p. 327-330) et de S. Demougin (1994, p. 354). *Contra*, Y. Burnand (1990a, p. 557) et L. Wierschowski (1996, p. 29-40) qui intègrent les sénateurs dans leurs listes. C'est aussi l'opinion orale de Jacques Gascou.

26. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LII, 42, 6-7. Voir A. Chastagnol, 1977, p. 43-54.

27. Nous retrouvons le même cas de figure dans la cité de Vienne (Rémy, 1998).

28. Dans les statistiques, nous ne décomptons pas toutes les références littéraires à Burrus.

29. Nous n'avons évidemment compté qu'une fois les *honorati* qui ont obtenu plusieurs charges. Dans la cité de Vienne, B. Rémy a recensé 275 notables, avec des critères « de sélection » plus restrictifs (Rémy, 1998).

30. Dans la cité de Vienne, B. Rémy arrivait à 6 représentants de l'artisanat et du commerce et 6 membres de leur famille (Rémy, 1998).

31. De tout temps la distinction entre fabricants d'objets en plomb et installateurs ou réparateurs a existé. Il en allait encore de même dans les années 1960, avant que les objets en plomb, notamment les tuyaux, ne soient quasiment plus utilisés.

32. Rien n'indique que les autres « plombiers », qui portaient des noms latins « italiens » ou « régionaux », venaient du monde des affranchis.

33. Pour la cité de Vienne, voir Rémy, Mathieu *et al.*, 2011, p. 167-212. Pour C. Iulius Secund(-) et L. Mut(-) Vitalis, voir Rémy, Brissaud *et al.*, 2011, p. 239-243.

économiques, même de bon niveau [34]. « Viles » et « vulgaires », elles n'étaient pas dignes de l'homme de bien à qui était « interdit » toute activité artisanale ou manufacturière. Toutefois, sous Septime Sévère, le juriste Callistrate (*Digeste*, L, 2, 12) reconnaît que les petits commerçants ne sont pas infâmes et doivent pouvoir entrer dans l'ordre des décurions en cas de manque de *uiri honesti*. Il est donc très difficile d'apprécier la promotion sociale des riches artisans et commerçants et de savoir à quel moment ils intègrent la notabilité, car, souvent issus de la plèbe, ils devaient faire la preuve de leur *dignitas*, alors que les *honorati* et leur famille la possédaient de naissance.

Un homme dont le nom figure sur une urne (?) funéraire (voir annexe 2, p. 282) [35]

Nous avons aussi retenu L. V(-) Marcellianus, dont le nom, au génitif, figure entre les marques de fabrique (une grenouille dans un cercle) du plombier Sex. Ammius Servatianus sur une très probable urne funéraire en plomb, retrouvée à Vaison. À une date indéterminée, cet homme, ou ses héritiers, avait demandé à Servatianus d'indiquer son nom sur sa dernière demeure, ce qui atteste un certain niveau social.

Trois propriétaires d'une grande *domus* de Vaison : la maison « à l'Apollon lauré » ou maison des *Messii* (voir annexe 3, p. 282)

De date indéterminée, deux inscriptions honorifiques retrouvées dans cette *domus* d'environ 2 000 m^2, construite au pied de la colline de Puymin, nous font connaître deux *Domitii* : Q. Domitius [---] et Caius Domitius Rufus, dont nous ignorons les liens de parenté. Ce dernier était l'époux de Messia Alpina.

Trente-cinq propriétaires d'un tombeau de grandes dimensions et leur famille (voir annexe 4, p. 282) [36]

Même si certains hommes ont pu économiser toute leur vie pour s'offrir et offrir à leur épouse et à leur famille une épitaphe et un beau tombeau (voir *supra* les deux exemples de Cimiez), le monument funéraire – ou plutôt le support de l'épitaphe [37] – paraît être un bon élément d'information sur la richesse des défunts. Ce monument n'est pas toujours connu avec précision (perdu, mutilé…) et les inscriptions, presque toutes urbaines (deux dans des sites ruraux), n'ont jamais été retrouvées dans leur contexte archéologique. De plus, il faut compter avec la vanité de certains nouveaux riches (notamment des affranchis), soucieux d'étaler leur réussite par-delà la mort, sans qu'ils appartiennent pour autant au monde des notables. La construction d'un vaste monument funéraire (mausolée…) atteste cependant une fortune bien établie et l'intégration de la plupart de leurs propriétaires dans une certaine notabilité (voir Pétrone, *Le Satiricon*). Néanmoins, il est difficile de faire des choix avec une marge suffisante de sécurité : la sélection est forcément un peu arbitraire. Bornons-nous à un seul exemple. C. Iulius Isodorus qui a eu la douleur de perdre son fils C. Iulius Icarus a rédigé en son honneur une épitaphe bilingue métrique : « Je t'ai donné, moi, ton père, un assez grand tombeau, petit enfant : une seule maison, celle-ci nous protégera pour toujours. Le père a donné à son enfant chéri un tombeau, ayant bâti pour eux deux une maison de pierre. » Elle est gravée sur un bandeau-stèle [38] de belles dimensions (60-67 cm x 239 cm x 50 cm), retrouvé à Die (*ILN*, *Die*, 82) [39]. L'enfant et son père avaient des surnoms grecs, mais le père écrit en latin et en grec ; il semble donc plus vraisemblable de penser à des hellénophones ingénus, installés en pays voconce, qu'à des affranchis enrichis.

Quatre hommes seuls sont mentionnés. Les épitaphes collectives nous font connaître trois épouses (?), quatre épouses et mères, une mère (mari non mentionné), deux maris, quatre maris et pères, trois pères (épouse non mentionnée), six fils, deux filles et deux enfants de sexe inconnu. Nous ignorons les liens de parenté de cinq personnes.

Beaucoup plus fréquent au Ier s., ce type de monument funéraire est attesté pendant tout le Haut-Empire.

Douze propriétaires nominatifs d'enclos funéraires et leur famille (voir annexe 5, p. 283) [40]

Posséder un enclos funéraire n'était pas le fait des seuls notables ; aussi avons-nous fait le choix, quelque peu arbitraire, de ne retenir que les propriétaires d'un enclos d'au moins 50 m^2. Même avec cette restriction, l'appartenance de ces hommes et de ces femmes au monde des notables n'est pas absolument assurée. Sauf exception (enclos funéraire de très grande taille : 590 m^2, 314 m^2, 189 m^2 …), ils étaient sans doute moins riches que les propriétaires d'un tombeau de grandes dimensions ; néanmoins, il est très plausible de penser qu'ils appartenaient au moins aux couches aisées de la population, voire au monde des notables.

Sauf dans l'épitaphe collective des trois filles de Faustus (*CIL*, XII, 1450, à Vaison), quand l'épitaphe comporte plusieurs noms, ce sont les pères de famille qui ont pris l'initiative de l'épitaphe familiale. Sont attestés : un mari, une épouse, six pères, quatre fils, trois filles, un petit-fils et sept hommes seuls.

L'arc chronologique de ces enclos semble assez proche de celui des grands tombeaux.

34. Il n'était évidemment pas question de retenir un *librarius* (*ILN, Die,* 36), un *macellarius* (*ILN, Die,* 37), un *secutor* (*ILN, Die,* 38) ou les *uenatores* de Die (*ILN, Die,* 219).

35. Il n'est pas absolument certain que cet objet soit bien une urne funéraire, mais c'est une hypothèse au moins très plausible, selon l'opinion des archéologues consultés (M.-A. Haldimann, Fr. Wiblé). Cet objet est conservé à Vaison, au musée Théo-Desplans, où nous l'avons examiné. Au vu du poids de l'objet, l'hypothèse d'un seau est très peu vraisemblable.

36. B. Rémy n'avait pas retenu ce critère dans sa recherche des notables viennois (Rémy, 1998). Voir le catalogue d'une exposition au musée de Lattes, en 2001-2002 (Landes dir., 2002).

37. On considérera que la taille des lettres de l'épitaphe est l'indice d'une certaine richesse.

38. L'épitaphe était inscrite sur un bandeau-stèle (bandeau surmonté d'un fronton triangulaire mouluré, en partie brisé, au-dessus de la partie centrale) rectangulaire, mouluré, en calcaire dur, retaillé et brisé en deux fragments non jointifs. C'est un monument composé (voir Introduction aux *ILN, Die*, p. 64).

39. En revanche, nous n'avons pas retenu *ILN, Die*, 59, une plaque moulurée en calcaire blanc, brisée à gauche (58 cm x 123 cm x ?), avec invocation, en abrégé, aux dieux Mânes, peut-être à tort.

40. B. Rémy n'avait pas pris en compte ce critère dans sa recherche des notables viennois (Rémy, 1998). Nous n'avons pas retenu les inscriptions ne mentionnant aucun nom, ni la borne du modeste enclos funéraire (30,18 m^2 environ) de Sabina, affranchie d'Atilus (*CIL*, XII, 1446). Les textes retenus ont été découverts en dehors de leur contexte archéologique.

Quatre porteurs des *duo nomina* première manière et deux membres de leur famille (voir annexe 6, p. 283)

À Aix-en-Diois (Drôme), dans la première moitié du Ier s., le fils d'un anonyme portait les *duo nomina* première manière du citoyen et sa mère était aussi citoyenne romaine ; le père portait donc lui aussi les *duo nomina* première manière. À Vaison, c'est le cas de deux autres citoyens : C. Codonius et Sex. Afranius. Une accession aussi précoce de ces quatre hommes, de l'épouse de l'un d'entre eux et de la fille d'un autre à la citoyenneté romaine rend très probable l'hypothèse qu'ils appartenaient à des familles de notables dès l'époque de l'indépendance. Sex. Afranius pourrait être le père de Burrus et avoir accédé à l'ordre équestre.

Sept évergètes (voir annexe 7, p. 283) [41]

Dans cette rubrique, nous n'avons retenu que les évergètes qui n'ont apparemment obtenu ni magistrature, ni prêtrise, ni une quelconque fonction dans un collège ou une corporation ; certains *honorati* ont aussi été évergètes (voir *infra*). Pendant tout le Haut-Empire, leurs donations sont très variées.

Par testament, un anonyme de Die a demandé à ses héritiers « de distribuer chaque année aux citoyens de *Dea Augusta* des Voconces les intérêts à six pour cent du revenu des ouvrages qu'ils auront faits --- ». À La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes), L. Attius Tertullus a effectué une distribution au peuple de deux livres (?) d'huile (?). Considérables, les autres dons sont des monuments – un théâtre, un portique à Vaison, un *macellum* au Monêtier-Allemont (Hautes-Alpes) – ou des embellissements de monuments : théâtre et thermes à Vaison. Aucun membre de la famille de ces évergètes n'est attesté.

Deux notables, dont les funérailles ont été prises en charge par la cité (voir annexe 8, p. 284)

À Saillans (Drôme), dans le dernier tiers du Ier s. av. J.-C., le monument funéraire de A. Pompeius Fronto, un vaste mausolée (diamètre : 24 m), fut édifié par les *Vocontei*, c'est-à-dire la cité des Voconces (Planchon, Charpentier, 2006). Découverte à L'Escale (Alpes-de-Haute-Provence), sur le site du Bourguet, une épitaphe très fragmentaire, de date indéterminée, ne mentionne pas le nom du personnage honoré. Les deux hommes étaient au moins des *honestiores*, mais les modalités de leur sépulture pourraient laisser penser à des *honorati*. On pourrait rapprocher A. Pompeius Fronto de la famille de Trogue Pompée, même si ce gentilice est assez bien attesté chez les Voconces (une vingtaine d'occurrences ; voir *infra*).

Un notable honoré par les Vaisonnais des Voconces (voir annexe 9, p. 284)

À une date indéterminée, à Faucon (Vaucluse), les Vaisonnais ont honoré L. Messius [---], un membre de la grande famille des *Messii* pour une raison inconnue, sans doute dans son domaine rural.

41. Dans la cité de Vienne, B. Rémy a recensé 24 hommes et femmes, plus 2 membres de leur famille (Rémy, 1998).

Nous pourrions peut-être aussi retenir parmi les *honestiores* deux couples qui avaient les moyens financiers de célébrer : à Vaison, un taurobole et un criobole *pro salute domus diuinae* (Pompeius Avitianus et Claudia Firmina : *CIL*, XII, 1311) ; à Die, un taurobole pour le bien-être d'un empereur indéterminé (T. Helvius Marcellinus et Valeria Decumilla : *ILN, Die*, 8).

Apparemment, tous ces *honestiores,* hommes et femmes, se distinguaient de leurs compatriotes par leur position sociale et leur richesse. Sauf peut-être, les deux notables, dont les funérailles ont été prises en charge par la cité, ils semblent n'avoir obtenu aucune fonction ou prêtrise. C'était peut-être un choix délibéré, mais peut-être aussi parce que leur *dignitas*, qui dépendait essentiellement de l'ancienneté de la famille, n'était pas assez élevée ou (moins sûrement ?) parce que leur patrimoine, sans doute non négligeable, n'était pourtant pas suffisant pour supporter les frais de la carrière des honneurs. Cette restriction ne concerne évidemment pas les évergètes.

DIX-SEPT PRÊTRES [42] (AUTRES QUE LES FLAMINES) ET QUATRE MEMBRES DE LEUR FAMILLE

Treize sévirs augustaux et quatre membres de leur famille (voir annexe 10, p. 284)

Un anonyme, dont l'épitaphe fragmentaire a été retrouvée à Vaison (hors contexte), a exercé le sévirat à Lyon au Ier s. Il n'est guère possible de savoir si, au IIe s., C. Veratius Trophimus, *IIIIII uir Aug(ustalis) corporat(us) Dea Aug(usta) Vocontior(um)*, dont l'épitaphe a été découverte à Nîmes, était un Nîmois ou un Voconce émigré [43] ; il a été également curateur des jeux en un lieu que nous ignorons. Une fois sortis de charge, ces auxiliaires du culte impérial, d'un rang inférieur aux flamines, s'organisaient dans une structure de type corporation professionnelle (Duthoy, 1978, p. 1273-1274) [44].

Onze personnages ont obtenu le sévirat dans la cité des Voconces. M. Iulius Theodorus et C. Veratius Trophimus ont indiqué qu'ils avaient été sévirs à Die, alors que Q. Passerius Tertius est dit *IIIIII vir Aug(ustalis) Vas(ione)* dans son épitaphe de Vaison. Comme ces trois textes du IIe s. sont très antérieurs à la division des Voconces en deux cités, nous pouvons nous demander s'il y a eu un dédoublement du collège des sévirs dans les deux capitales ou s'il existait un seul collège pour l'ensemble de la cité, avec des sévirs résidant à Die et d'autres à Vaison. Attestés pendant tout le Haut-Empire, les autres sévirs ne précisent pas leur lieu d'exercice, sans doute parce qu'il allait de soi pour leurs contemporains.

Il faut ajouter à cette liste de sévirs quatre membres de leur famille : Iulia Carpime, épouse de L. Iulius Cladaeus (?),

42. 25 sévirs augustaux, 2 prêtres des divinités orientales et 10 membres de leur famille dans la cité de Vienne (Rémy, 1998). Dans une revue destinée aux spécialistes, ce n'est pas le lieu de donner une bibliographie sur la religion en Gaule romaine.

43. Des sévirs augustaux *corporati* sont d'ailleurs aussi attestés à Nîmes (*CIL*, XII, 3213).

44. Ce n'est pas le lieu de donner une bibliographie, devenue pléthorique, sur les sévirs augustaux. Bornons-nous à quelques titres : Fishwick, 1991, en particulier l'appendice II ; Bérard, 2008, p. 517-536, avec bibliographie ; Vandevoorde, 2012.

L. Iulius Iulianus, leur fils, T. Catius Severus, beau-frère de Q. Secundius Zmaragdus et Venaesia Eutychis, patronne et héritière de C. Venaesius Fortunatus. Nous prendrons aussi en compte, avec les flaminiques, Catia Servata, épouse de Q. Secundius Zmaragdus et flaminique de Livie à Vaison.

Ordinairement fort riches, les sévirs étaient le plus souvent affranchis (un seul certain dans la cité : C. Venaesius Fortunatus) et étaient donc, de ce fait, écartés des magistratures, mais, à leur niveau, ils occupaient dans la cité une place équivalente à celle des décurions.

Trois prêtres municipaux de la Grande Mère des dieux (voir annexe 11, p. 284)

À Die, entre 160 et 212, Attius, fils d'Attianus, a célébré un taurobole à la demande de T. Helvius Marcellinus et de Valeria Decumilla, deux citoyens romains, pour le bien-être d'un empereur indéterminé (voir *supra*). C'est très probablement le même homme qui a financé à Ponet-et-Saint-Auban (Drôme) un autre taurobole pour le bien-être d'un empereur indéterminé, d'autant qu'aucun prêtre n'est mentionné.

À Vaison, entre 160 et 250, deux citoyens romains (voir *supra*) ont demandé à A. Titius Phronimus de célébrer un taurobole et un criobole pour le bien-être de la maison divine. Le 30 septembre 245, à Die, Blattius Paternus, prêtre de la cité des Voconces, dirigeait avec ses collègues le taurobole offert par L. Dagidius Marius, pontife perpétuel de la cité de Valence, sa femme et sa fille pour le bien-être de l'empereur Philippe et de sa famille.

Un prêtre de *Liber Pater* (voir annexe 12, p. 285)

Prêtre voconce (ou provincial ?) de *Liber Pater*, Fabricius Orfitus a participé au taurobole diois du 30 septembre 245.

Un initié de Mithra (voir annexe 13, p. 285)

À Vaison, à une date indéterminée, L. Apronius Chrysomallus n'était pas, à proprement parler, un prêtre de Mithra, mais un « Perse », un initié du cinquième grade (sur sept : [saint] Jérôme, *Lettres*, CVII, 2) [45]. Il est connu par une dédicace, aujourd'hui perdue, à une divinité dont le nom ne semble pas avoir été mentionné (Mithra ?). Le surnom grec de cet initié laisse penser à un affranchi. Son ascension dans la hiérarchie mithriaque semble indiquer qu'il avait un certain niveau social.

NEUF *HONORATI* LOCAUX [46] ET HUIT MEMBRES DE LEUR FAMILLE

Dans cette cité bicéphale, l'autorité d'un certain nombre de magistrats ne s'étendait pas sur toute la cité ; ils avaient des responsabilités purement locales. Il paraît possible de distinguer ceux qui ont exercé à Die, à Vaison et dans les *pagi* du territoire municipal. Nous n'avons pas intégré dans ce décompte les deux préfets de Vaison parvenus à l'ordre équestre (voir *infra*).

À Die

Un président de corporation ou de collège et sa mère (voir annexe 14, p. 285)

Au IIe s., un pérégrin, Iucundus, fils de Covertina, était président d'une corporation ou d'un collège indéterminé de Die. Pendant son mandat, il a fait œuvre d'évergète (don d'une clôture autour de l'autel de Vulcain).

Un préfet des Voconces (voir annexe 15, p. 285)

Au Ier s. (?), dans son épitaphe retrouvée à Luc, [---] Felix porte le titre de *praef(ectus) Voco[ntior(um)]* ; l'*ordo* municipal avait nommé Felix à des fonctions de préfet sur les Voconces (génitif objectif). Si l'on entend par Voconces l'ensemble de la cité, cette préfecture n'est guère possible, puisque les Voconces sont clairement administrés par des collèges de magistrats (voir *infra*). Mais cette aberration disparaît si l'on admet d'une part que les Voconces ont pour origine la vallée de la Drôme (Tarpin, 2002, p. 222-223 ; Planchon, Tarpin, 2009, p. 80) et pour chef-lieu premier Luc-en-Diois, d'autre part que Luc ou les Lucois n'ont jamais donné leur nom à la partie septentrionale de la cité, non plus que Die ou les Diois, avant la séparation en deux cités au IIIe s. Le nom des Voconces du nord était *Vocontii* tout court, quitte à provoquer quelque confusion avec la *res publica* de la cité, mais en gardant ce nom d'origine les Voconces septentrionaux marquaient ainsi dès le Ier s. leur identité vis-à-vis des Vaisonnais, qualifiés très tôt, eux, de *Vasienses Vocontiorum* (voir *infra* et annexe 21).

Il est donc très probable que Felix a administré les Voconces du nord et Luc au nom de la cité. Pour sa part, J. Gascou (1997, p. 132) considère que ce titre serait plutôt l'abréviation de la charge de *praefectus praesidio et priuat. Voc.,* qui est connue par ailleurs [47], mais dans une note du même article (p. 132, n. 312) il envisage aussi qu'il ait pu y avoir un « *praefectus* à la tête de Luc, puis de Die avant la transformation de *Dea Augusta* en colonie ».

À Vaison-la-Romaine

Le titulaire anonyme d'une fonction locale indéterminée, son épouse et sa fille (voir annexe 16, p. 285)

On lit à la première ligne d'une épitaphe monumentale fragmentaire du Ier s., retrouvée, en remploi, à Vaison : *[---]nsium Vocontiorum*, qu'il faut développer en *[--- Vasie]nsium Vocontiorum*. Il est donc très probable que l'anonyme qui a fait graver de son vivant son épitaphe, celle de Quintilia Paterna, sa fille, et de [---]a, son épouse, a géré à Vaison une fonction locale indéterminée. Faut-il penser à une préfecture ?

45. Sur Mithra, voir, *exempli gratia* (Beard *et al*., 2006, trad. française de M. et J.-L. Cadoux).

46. 24 dans la cité de Vienne avec leur famille (Rémy, 1998).

47. C'était déjà la position de O. Hirschfeld (1913, p. 80-81). Chr. Goudineau pense que c'était un terme générique sous lequel on aurait regroupé tous ceux qui avaient le titre de préfet (Goudineau,1979, p. 293, tableau) ; c'est peu probable.

Le *praefectus Iuliensium* et le *praefectus Vasiensium*
(voir annexe 30, p. 288)

Dans la seconde moitié du Ier s., il ne fait guère de doute que les titres de *praefectus Iuliensium* (C. Sappius Flavus, voir *infra*) et de *praefectus Vasiensium* ([---]ius Rufus, voir *infra*) ont la même signification (Hirschfeld, *CIL*, XII, p. 73 ; Goudineau, 1979, p. 264-265 et p. 291 ; Gascou, 1997, p. 129) : les préteurs voconces, les magistrats les plus élevés de la cité, ont installé dans la partie vaisonnaise un préfet pour l'administrer. [---]ius Rufus fut même *praefectus Vasiensium bis*. Notons que ces deux préfets ont accédé à l'ordre équestre (voir *infra*).

Il n'est toutefois pas impossible que ces magistratures « locales » aient en réalité fait partie du cursus municipal qui reste mal connu.

Dans les *pagi* du territoire

À l'exception de celui des *Vertamocorii* du Vercors [48], les *pagi* ne sont attestés que dans la partie méridionale du territoire voconce. Les inscriptions nous livrent le nom de deux magistratures de *pagus* : les édiles et les préfets.

Deux édiles de *pagi* et le fils de l'un d'entre eux
(voir annexe 17, p. 285)

Au Ier s., les inscriptions attestent l'existence d'édiles dans le *pagus Baginensis* (L. Veratius Rusticus, à Sainte-Jalle, Drôme), dans le *pagus Aletanus* (L. Voturius Maximus, à Taulignan, Drôme) et dans un *pagus* indéterminé (Q. Pompeius [---], devenu magistrat municipal, à Entrechaux, Vaucluse). À en juger par la dédicace à *Baginus* ou aux *Baginatiae* de Rusticus, financée par le produit des amendes et le bronze des faux poids, les édiles de *pagi* s'occupaient notamment de la police des marchés.

Quatre préfets de *pagi* et quatre membres de leur famille
(voir annexe 18, p. 285)

Vétéran de la sixième cohorte prétorienne, enterré au Monêtier-Allemont (Hautes-Alpes), Q. Caetronius Titullus fut, entre autres, préfet du *pagus Epotius*, vers la fin du Ier s. ou le début du IIe s. ; C. Dunatius Gratus obtint la préfecture d'un *pagus* peut-être voconce, le *pagus Iunius*, et P. Annius [---] celle d'un *pagus* « anonyme » centré autour du Pègue. Avec son fils, il offrit la décoration des bains de l'agglomération. Au IIe s., à Séguret (Vaucluse), l'épitaphe de Valerius, fils de Maximus, qui fut *praefectus uigintiuirorum pagi Deobensis*, a été rédigée par sa mère Valeria et par Cass(ius) Eros, le second mari de sa mère.

Avec J. Gascou, il faut probablement considérer que les *uigintiuiri* formaient « le "sénat" du *pagus* » [49] et que Valerius fut préfet de ce *pagus* (Gascou, 1997, p. 132). Comme il est mort, à treize ans [50], pérégrin, nous avons la certitude que cette fonction ne faisait pas partie du cursus municipal. Il en allait sans doute de même des autres préfectures de *pagi*.

Vingt-six *honorati* municipaux [51] et dix membres de leur famille

Deux décurions et un membre de leur famille
(voir annexe 19, p. 286)

Au IIe s., nous connaissons deux décurions : à Manosque (Alpes-de-Haute-Provence), T. Viriatius Priscus, « sénateur des Voconces », était le parent (fils ?) et l'héritier de T. Viriatius Tempor(- ?), un édile des Voconces ; Sex. Atilius Sabinus, « décurion des Voconces », est mentionné dans l'épitaphe d'Atilia Verula, sa fille, mariée à Lyon à un évocat. La mention du titre du beau-père renforçait la position sociale du gendre. Les termes de sénateur et de décurion sont évidemment synonymes. Dans le *Vocontium*, décurion pourrait avoir remplacé sénateur dans le courant du IIe s.

Onze magistrats municipaux et six membres de leur famille [52]

Trois édiles et deux membres de leur famille
(voir annexe 20, p. 286)

Aux deux premiers siècles, trois édiles : P. Iulius [---], à Luc ; Cinna, édile à deux reprises, à Pontaix (Drôme) [53] et T. Viriatius Tempor(- ?), à Manosque (Alpes-de-Haute-Provence), n'ont pas, autant qu'on le sache pour les deux premiers, obtenu d'autres magistratures. Non décompté ici, un quatrième édile [---]ius Rufus a accédé à l'ordre équestre (voir *infra*).

Sur l'épitaphe de Tempor(- ?) sont mentionnés trois autres membres de sa famille : Viriatia Pia, défunte, T. Viriatius Priscus et Sex. Viriatius Sequens, vivants et héritiers. Nous ignorons les liens exacts de parenté entre ces personnages.

Le *praefectus praesidio et priuat(is) Voc(ontiorum)* et son fils (voir annexe 21, p. 286)

À Rasteau (Vaucluse), près d'une *villa*, a été retrouvée l'épitaphe, gravée par L. Laelius Olympus, son fils, de L. Laelius Fortunatus qui fut, au IIe s., *praefectus praesidio et priuat(is) Voc(ontiorum)*, puis flamine impérial et pontife. Inconnue par ailleurs, cette préfecture faisait probablement de Fortunatus le préposé à la sécurité et aux biens, c'est-à-dire le chef de la police de la cité (Gascou, 1997, p. 131 et p. 133). Nous ignorons le rang exact de cette magistrature dans la carrière municipale plutôt

48. Pline l'Ancien, *HN*, III, 21, 124. Sur les *Vertamocorii*, les « excellentes troupes » ou les « troupes du sommet » (Delamarre, 2003, p. 272), voir Barruol, 1969, p. 293-294 et Introduction aux *ILN, Die*, p. 29-30.

49. Il est tentant de les rapprocher des *decemlecti* du *uicus* d'Aix-les-Bains (*ILN, Vienne*, 665).

50. Il faut noter l'âge précoce du jeune magistrat, sans qu'il soit possible d'en tirer des conclusions.

51. 97 dans la cité de Vienne avec leur famille (Rémy, 1998).

52. 45 magistrats municipaux et 33 membres de leur famille (épouses, enfants, parents) dans la cité de Vienne (Rémy, 1998).

53. Malgré l'itération, il ne faut sans doute pas penser que Cinna, qui, dans ce texte privé, ne précise pas son affectation, était un édile de *pagus*, car les *pagi* ne sont pas attestés dans ce secteur (voir *supra*).

que locale. Notons que cet homme, dont le fils a un surnom grec (!), a obtenu les deux plus hauts sacerdoces municipaux.

Six préteurs des Voconces et trois membres de leur famille (voir annexe 22, p. 286)

Le préteur, ou plutôt le collège des préteurs [54], occupait le sommet de la hiérarchie municipale voconce. Au Haut-Empire, six sont connus : trois anonymes, Q. Pompeius [---], [--- Ven] aesius (?) [---], [---] Volusius Valerianus. Dans sa dédicace à *[---]dalla Conseruatrix*, ce dernier n'a mentionné que la préture. À Entrechaux (Vaucluse), l'épitaphe de Q. Pompeius [---] retrace sa carrière : édile, préfet des *Bo[dion]tii*, préteur, flamine du divin Auguste, pontife à Die. Sont aussi attestées deux épouses anonymes et une fille, Pompeia S[---].

Sauf Valerianus, tous ces préteurs ont aussi obtenu au moins une prêtrise, parfois deux : Q. Pompeius [---] (voir *infra*). Un anonyme a rempli d'autres magistratures, dont une préfecture impossible à identifier (*AE*, 2003, 1083).

Disposant au minimum du *cens* exigé pour entrer dans la curie, les magistrats municipaux avaient la possibilité, au moins théorique, de réaliser un *cursus honorum* plus ou moins complet, qui pourrait avoir commencé par l'édilité, si, comme nous le pensons, les magistratures locales n'étaient pas un échelon de la carrière municipale.

Un préteur (?) de Vaison (voir annexe 23, p. 286)

Dans son épitaphe (?) fragmentaire de Vaison, sans doute datée de la première moitié du IIIe s. ou même de la fin du IIe s., [---] Marcianus porte très probablement le titre de *pr(aetor) Vas(iensium*), qui atteste la division en deux entités de l'ancienne cité (voir *supra*).

Six (?) prêtres municipaux du culte impérial, qui n'ont apparemment pas revêtu de magistrature [55] et trois membres de leur famille (voir annexe 24, p. 287) [56]

Six (?) flamines sont connus aux deux premiers siècles. Les flamines du culte impérial ont des titres très variés : flamine du divin Auguste (Sex. Vencius Iuventianus, deux ? anonymes), *flamen Augusti* (Q. Pompeius [---]), *flamen diuorum* ([---] Ambidavus). Dans son épitaphe d'Aspres-sur-Buëch (Hautes-Alpes), [---] Attius porte peut-être le titre de flamine, sans doute du culte impérial. À Die, Iuventianus fut successivement flamine du divin Auguste et flamine. La mention de deux sacerdoces différents semble indiquer que chez les Voconces il y avait un culte spécifique d'Auguste divinisé et (au moins) un culte d'autres empereurs vivants ou morts, puisque des flaminats de la Jeunesse, de Germanicus César, de Rome et d'Auguste (divin), de Mars ou d'autres divinités sont inconnus, à ce jour, chez les Voconces. Une telle duplication, voire multiplication, des flaminats pourrait rendre possible leur répartition entre Vaison et les Voconces du nord.

Sont aussi attestés trois (?) personnages, dont nous ignorons les liens familiaux exacts avec les flamines.

Il faut ajouter à cette liste les prêtres qui ont été recensés en tant que magistrats municipaux ou équestres : [Ven] aesius (?) [---] et un anonyme furent préteurs et flamines, Q. Pompeius [---], préteur, flamine du divin Auguste et pontife, deux anonymes, préteurs et pontifes ; un anonyme, de rang équestre, flamine du divin Auguste et pontife.

SEPT PRÊTRESSES DU CULTE IMPÉRIAL [57]

Parmi les flaminiques recensées, il faut, semble-t-il, distinguer les flaminiques locales de Vaison des flaminiques municipales.

Deux flaminiques de Vaison (voir annexe 25, p. 287) [58]

Au vu de leur titre, il semble que Catia Servata (dans la première moitié du Ier s.) et une quasi-anonyme (à une date indéterminée) aient été des flaminiques locales et qu'elles aient exercé leur sacerdoce dans la ville de Vaison. Une quasi-anonyme fut apparemment flaminique de l'ensemble des impératrices vivantes et mortes. Catia Servata était flaminique de l'impératrice Livie [59]. Le nom de *Iulia Augusta* date l'inscription entre l'adoption posthume de Livie par Auguste, en 14, et sa divinisation sous le nom de *diua Augusta*, en 42. À en croire son nom, Livie aurait donc bénéficié à Vaison d'un culte municipal et d'une flaminique avant même sa divinisation officielle. Nous constatons sans surprise que Livie a été divinisée dès Tibère dans les pays grecs, notamment à Paphos, dans l'île de Chypre (Mitford, 1980, p. 1349) et à Himère en Sicile (*CIL*, X, 7340). Il est plus étonnant que Livie soit honorée d'un prêtre ou d'une prêtresse dans au moins six inscriptions occidentales paraissant toutes datables du principat de Tibère ou en tout cas de la première moitié du Ier s. : quatre en Italie, une à Polla, en Lucanie (*ILS*, 9390 : *sacerd(os) Iuliae Augustae Volceis et Atinae*), une à *Corfinium*, *regio* IV (*AE*, 1988, 422 : [*Flaminica*] *Iuliae Augustae sacerdos prim(a)* ---) et deux à Turin pour la même femme (*CIL*, V, 6954 : *Tulliae, C(ai) f(iliae), Vitrasi, flaminicia (!) Iulia August(a) et* [---] ; 7629 : *Tullia, C(ai) [f(ilia), Vitrasia,] flaminica p[erpetua] Iulia Augusta [Taurinorum]*) ;

54. Malgré Chr. Goudineau (1979, p. 300-301), l'hypothèse d'un seul préteur voconce, en tant que successeur d'un vergobret, reste à démontrer ; voir les arguments décisifs de J. Gascou (1997, p. 130) et aussi M. Christol (2005-2006, p. 425-436). On connaît des préteurs dans plusieurs autres cités : à Narbonne, des *praetores duumuiri* (*CIL*, XII, 4338, 4428, 4429, 4431) ; à Aix-en-Provence : un *praetor* (*ILN, Aix-en-Provence*, 27) et un *[---]ir praetor* (*CIL*, XII, 4409) ; à Carcassonne : un *prait(or)* (*CIL*, XII, 5371) ; à Nîmes : un *pr(aetor) Volcarum* (*CIL*, XII, 1028) et un *praetor quattuoruir bis* (*CIL*, XII, 3215).

55. En fait, il est probable que ces prêtres n'ont pas jugé utile d'indiquer leurs magistratures municipales. Comme le notait déjà Fr. Jacques : « l'obtention d'une prêtrise traduisait donc avant tout un rang supérieur à la moyenne des décurions ; on s'explique ainsi que certains notables n'aient fait figurer qu'une prêtrise sur l'inscription qui leur était dédiée. » (Jacques, 1984, p. 139). Les notables indiquaient ce qui les situait au-dessus des autres, non ce qui les en rapprochait.

56. Cinq prêtres municipaux dans la cité de Vienne (Rémy, 1998).

57. Neuf flaminiques et quatre membres de leur famille dans la cité de Vienne (Rémy, 1998).

58. Nous n'avons pas recompté ici Q. Secundius Zmaragdus, le mari de Catia Servata, et T. Catius Severus qui ont déjà été pris en compte avec les sévirs augustaux.

59. Voir Gascou, 2002, p. 521-526 ; Gascou, Guyon, 2005, p. 87-88, no 79.

une à Lisbonne (*CIL*, II, 194 : *fla/mini Iuliae Aug(ustae) in perpetuum*) et une à Salone (*CIL*, III, 14712 : *flamini Iuliae Augustae*).

John Scheid envisage trois hypothèses pour expliquer cette apparente anomalie : soit ces cités ont, sur le plan local, divinisé l'impératrice peu après sa mort, en 29 ; soit après 42 et la divinisation, ils ont maintenu le nom officiel de l'impératrice et ne lui ont pas donné son nouveau nom de *diua Augusta* ; « soit, ils ont fait comme tant d'autres cités, sous Auguste déjà, qui appellent un autel, un sacerdoce, un lieu de culte ceux "de l'empereur", ce qui n'implique pas qu'ils aient adressé leurs dévotions directement à la personne d'Auguste […]. À mon avis, ils ont sacrifié ou dédié en fait au Génie de l'empereur, à la Junon de l'impératrice. La formule est simplement imprécise. Plaide pour cette interprétation, par exemple, l'inscription de Lisbonne où l'on a également un flamine de Germanicus. » (J. Scheid, courriel du 31 décembre 2010). Les trois hypothèses sont séduisantes – la deuxième peut-être un peu moins – et il n'est sans doute pas possible de privilégier l'une ou l'autre. Nous devons nous contenter de remarquer que les Vaisonnais ont peut-être honoré Livie d'une prêtresse de son vivant ou au moins avant sa divinisation officielle, ce qui est, à en croire nos documents, une singularité en Gaule.

Au vu du contexte de cette inscription, il semble beaucoup plus difficile d'envisager que cette flaminique de *Iulia Augusta* ait été en fait une prêtresse du culte de Julie, la fille de Titus. De même, il n'est guère possible que, dans le titre de Catia Servata, *Iul. Aug. Vas. Voc.* soit le nom complet, à cette date de la ville de Vaison [60], puisque des flaminiques de *Iulia Augusta* sont attestées ailleurs.

Trois flaminiques municipales des Voconces
(voir annexe 26, p. 287)

Au Ier s., trois femmes ont revêtu le flaminicat municipal des Voconces : [Iulia ? ---], une anonyme, épouse du consul L. Duvius Avitus, et [---] Bellica. À en croire son épitaphe de Vaison, [Iulia ? --] fut même flaminique des Voconces et d'une cité dont le nom commençait par V (Valence, Vienne…), à moins qu'il ne faille considérer qu'elle a d'abord été flaminique à *V[asione Vocontiorum]*, puis (*item*) des Voconces, ce qui est une hypothèse tout aussi plausible, puisque nous connaissons des flaminiques locales. Bellica fut flaminique de Livie divinisée, alors que la clarissime porte le titre de *flaminica perpetua* qui n'est pas attesté par ailleurs dans la cité. C'était sans doute le moyen d'honorer particulièrement l'épouse du premier consul vaisonnais actuellement connu.

La flaminique municipale de Die (voir annexe 27, p. 287)

Après la séparation des Voconces en deux cités (Die et Vaison), Caecilia Aprulla mourut à quatorze ans avant d'avoir pu exercer le flaminicat de la colonie de Die pour lequel elle avait été désignée. Toutefois, elle n'était peut-être pas voconce, puisque son épitaphe a été retrouvée à Arles, où elle s'était mariée, mais elle a pu s'installer à Arles après son mariage.

La flaminique municipale des Tricastins
(voir annexe 28, p. 287)

À la fin du Ier s. ou au début du IIe s., Antistia Pia Quintilla, qui vivait à Vaison, eut l'honneur d'être flaminique de la colonie voisine des Tricastins.

QUINZE *HONORATI* « IMPÉRIAUX » [61] ET SIX MEMBRES DE LEUR FAMILLE

Un centurion (voir annexe 29, p. 288) [62]

Centurion de la légion IV *Flauia Felix*, stationnée en Mésie supérieure, L. Valerius Seranus est le seul centurion voconce connu. Il a dû mourir en fonction sous le règne de Vespasien. Disposant de soldes confortables, les centurions, officiers subalternes indispensables à la bonne marche de l'armée romaine [63], appartenaient indiscutablement aux notables. L'attestent les dix affranchis et les esclaves de Seranus qui n'est d'ailleurs peut-être jamais revenu dans sa cité d'origine après son engagement dans l'armée. En tout cas, il n'a pas choisi d'y être enterré.

Quatorze membres de l'ordre équestre et six membres de leur famille (voir annexe 30, p. 288)

La plupart de ces chevaliers ont fait une carrière assez courte au service du Prince et ont conservé avec leur cité, où ils ont vécu la plupart du temps, des liens étroits comme magistrats, prêtres ou évergètes. Nous avons déjà remarqué que plusieurs Voconces, membres de la famille de Trogue Pompée, avaient accédé très tôt à l'ordre équestre (voir *supra*). L'historien lui-même fut sans doute aussi chevalier, mais nous ignorons tout de lui. Nous avons aussi mentionné les deux chevaliers (Iulius Viator et un anonyme) cités par Pline l'Ancien et le célèbre Sex. Afranius Burrus.

Restent huit chevaliers connus par les inscriptions. Dans la seconde moitié du Ier s., deux Vaisonnais ([---]ius Rufus et un anonyme) ont seulement obtenu la préfecture des ouvriers, mais ces *domi nobiles* ont parcouru de belles carrières dans leur cité, où [---]ius Rufus fut aussi évergète (donation testamentaire de plaques de marbre pour orner le *proscaenium* du théâtre de Vaison). À la même époque, M. Calpurnius Tutor, connu par un texte peut-être mal lu de Malaucène (Vaucluse), fut sans doute

60. Nous savons par une inscription en son honneur (*CIL*, XII, 1357) que le chevalier Gaius Sappius Flavus fut *praefectus Iuliensium*, ce qui implique que Vaison a dû porter, pendant un temps, le nom de *Vasio Iulia* (*Augusta* ?) qui lui aurait été octroyé par César ou Auguste, avant de l'abandonner pour le nom de *Vasiens(es) Voc(ontiorum)*, qui se retrouve dans le même texte. On connaît des *flaminicae Viennae* (*ILN, Vienne*, 88, 100) et une *flaminica Vas(iensium) Voc(ontiorum)* (*CIL*, XII, 1362).

61. Dans la cité de Vienne, B. Rémy a recensé 34 membres de l'ordre équestre (Rémy, 1998). Nous n'avons pas retenu Caetronius Cuspianus parmi les notables voconces, car, malgré l'opinion de Y. Burnand, l'*origo* voconce de ce primipile et procurateur gouverneur de la province des Alpes graies (*ILAlpes graies*, 31) n'est pas du tout certaine (Burnand, 2005, p. 119 et p. 341-344 ; 2006, p. 398, no 167 E 129).

62. Six centurions et l'épouse de l'un d'entre eux dans la cité de Vienne (Rémy, 1998). Chez les Voconces, nous n'avons pas retenu *CIL*, XII, 1355 et *ILN, Die*, 18 (trop fragmentaires) et 1524 (Claudius Postumus Dardanus, trop tardif).

63. Voir Faure, à paraître. Sur Seranus, voir Rémy, 2012.

praefectus eq(uitum). Vers 250-300, Magius Severinus obtint le tribunat de la seconde légion *Italica*. Ce fut le grand titre de gloire de sa famille : sa sœur, Magia Severina, qui avait épousé Aurelius Valerianus, un citoyen de Verceil (Gaule Cisalpine) [64], sa fille Magia Aurelia, son gendre Valerius [---] et son petit-fils Valerius Severinus ; ils sont tous attestés dans trois épitaphes de Vaison et de Saint-Marcellin-lès-Vaison (Vaucluse).

Les autres chevaliers ont parcouru une carrière plus complète : évergète (voir *infra*), C. Sappius Flavus a obtenu les trois milices équestres après la préfecture des Vaisonnais dans la seconde moitié du Ier s. Un peu plus tard, un anonyme fut juge des cinq décuries avant d'exercer deux commandements en Mésie inférieure. Enfin, à la fin du Ier s. et au IIIe s., la carrière de deux chevaliers anonymes est très mal connue (voir annexe 30).

Sont aussi attestées deux femmes : [---]ia Pompullina, parente indéterminée d'un anonyme, et Sappia Firmina, probablement fille de C. Sappius Flavus.

Nous pouvons remarquer que, dans nos listes, les *honestiores* sont sensiblement moins nombreux que les *honorati* de tous niveaux, les évergètes et les membres de leur famille (75 sur les 178 notables, soit plus de 42 %). Ces derniers sont évidemment surreprésentés par rapport à la réalité. Fr. Jacques avait fait la même constatation pour l'aristocratie des villes africaines : « l'abondante documentation épigraphique ne nous renseigne guère que sur une partie des notables : ceux, appartenant au même milieu, qui dépensent leur argent pour la communauté et ceux qui occupent les postes clefs » (Jacques, 1984, p. 540). Une telle situation n'est pas le fait du hasard de la conservation des pierres, mais s'explique aisément. D'une part, les *honorati* et les évergètes avaient beaucoup plus de chance que les autres *honestiores* d'être honorés d'une inscription par leurs compatriotes en remerciement de leur action, d'autre part, ils avaient à cœur de faire connaître leur réussite sociale. Ils faisaient donc graver eux-mêmes des inscriptions avec leur nom et leurs « titres », notamment des textes rappelant leurs donations et bien sûr leur épitaphe. Enfin, il est bien difficile de repérer les simples *honestiores* dans les inscriptions et certains nous ont probablement échappé, notamment les isolés.

Nous constatons aussi sans surprise la très forte prépondérance des hommes (136 sur les 178 personnages recensés, soit 76,4 %), puisque les femmes sont exclues de la curie et des magistratures et ne peuvent accéder qu'à certaines prêtrises, notamment du culte impérial. Sur les 42 femmes recensées (23,6 %), 7 « existaient » par elles-mêmes en tant que flaminiques (17 % des femmes connues). Les autres sont mères, épouses, filles ou parentes de notables. Elles n'en appartenaient pas moins à l'élite de la population voconce.

RÉPARTITION CHRONOLOGIQUE

Longtemps négligée, la datation des inscriptions est maintenant devenue l'un des soucis primordiaux des épigraphistes, car un texte épigraphique non daté perd l'essentiel de sa valeur historique, même s'il est évident qu'il conserve sa valeur documentaire. En l'absence très fréquente de critères formels de datation (date consulaire, mention d'empereurs, d'unités militaires...), il faut tenter de trouver d'autres éléments chronologiques en se fondant sur l'analyse des supports (nature de la pierre, typologie du document, éléments du décor) et l'étude des caractères internes du texte (onomastique, formulaires funéraires et votifs, inclusions, ligatures, ponctuation, paléographie…), mais ces critères analytiques externes sont d'un maniement encore très délicat. Les critères internes – revus par M. Dondin-Payre et M.-Th. Raepsaet-Charlier dir., 2001, p. IX-XIV et 2006, p. XIII – ont permis des avancées non négligeables dans la voie d'une datation assez assurée des épitaphes à condition de retenir de larges plages chronologiques (demi-siècle ou, à défaut, siècle), mais, malgré les beaux travaux de M.-Th. Raepsaet-Charlier (1993) et de S. Cibu (2003), la chronologie des dédicaces aux dieux et des autres inscriptions non funéraires reste beaucoup plus difficile à établir. Il est évidemment plus facile de dater les textes littéraires, encore que la datation des anecdotes de Pline ne soit pas très précise.

Tabl. I – *Tableau récapitulatif chronologique des textes.*

Séquence chronologique	Nombre d'inscriptions et de textes littéraires	Pourcentage
100-50 av. J.-C.	2	1,6 %
50 av. J.-C./1 apr. J.-C.	2	1,6 %
1-50	12	9,8 %
1-100	19	15,6 %
1-200	3	2,5 %
50-100	20	16,4 %
50-150	1	0,8 %
100-150	8	6,6 %
100-200	10	8,2 %
150-200	3	2,5 %
150-250	8	6,6 %
200-250	3	2,5 %
200-300	2	1,6 %
250-300	3	2,5 %
Indéterminés	26	21,2 %
Total	**122**	**100 %**

Au terme d'une analyse des 117 textes épigraphiques et des 5 textes littéraires, nous pouvons proposer un tableau récapitulatif, où nous avons retenu de larges plages chronologiques : demi-siècle ou siècle (tabl. I).

En l'état actuel de nos connaissances, plus du cinquième des textes épigraphiques sont impossibles à dater avec une certaine précision [65], mais il est quasiment certain que la presque totalité ont été gravés entre le début de l'ère chrétienne et les années 250, époque de la plus grande activité des lapicides dans les provinces occidentales. Néanmoins, un pourcentage aussi élevé exige une grande prudence dans la recherche d'une éventuelle évolution du comportement des notables voconces.

Remarquons que notre documentation s'étend sur la longue durée, des années 66-65 av. J.-C. à la seconde moitié du IIIe s.

64. Nous ne l'avons pas retenu parmi les notables voconces, car il précise dans l'épitaphe de son épouse qu'il était citoyen de Verceil, alors que le tribun indique dans sa propre épitaphe qu'il était originaire de Verceil, mais était devenu voconce.

65. Dans la cité de Vienne, ce pourcentage atteignait 27,4 % (Rémy, 1998).

Dès la guerre mithridatique de Pompée et les campagnes de César, deux membres de la famille de l'historien Trogue Pompée sont suffisamment romanisés pour accéder à l'ordre équestre avec les puissants patronages de Pompée, puis de César. Membres de la *gens* de Magius Severinus, un tribun de légion angusticlave, les derniers notables voconces recensés relevaient de la cité de Vaison. Les documents les plus anciens et les plus récents concernent donc des familles de militaires de rang équestre.

Au moins 53 inscriptions et 3 textes littéraires datent du Ier s., 40 documents sont des IIe -IIIe s. À en croire cette répartition, l'activité épigraphique des notables aurait donc diminué assez sensiblement dès le IIe s. [66]. En fait, la sur-représentation du Ier s. est due en partie au fait que les inscriptions mentionnant des propriétaires de tombeaux de grandes dimensions et d'enclos funéraires datent majoritairement de cette époque. Le bilan chronologique est plus équilibré si l'on prend seulement en compte les autres *honestiores* et les *honorati* : 3 occurrences avant notre ère ; 35 au Ier s. ; 29 aux IIe-IIIe s. En fait, il faut expliquer le nombre surprenant d'*honorati* impériaux sous les Julio-Claudiens et les Flaviens par le statut de cité fédérée et surtout par l'influence de Burrus qui a dû avoir à cœur de favoriser ses compatriotes, dont il avait fréquenté les familles. Néanmoins, les Voconces ont continué à faire une carrière plus ou moins modeste au service du Prince.

Il n'est donc pas possible de déduire de cette répartition chronologique que la mentalité des notables a évolué pendant cette période de prospérité. Il semble bien que la gestion des honneurs ou la réalisation d'un acte évergétique soient toujours perçues comme un accroissement de *dignitas* et non comme une charge obligatoire, imposée par la communauté civique.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Il importe d'essayer de localiser géographiquement les notables voconces. Pour ceux qui sont attestés en dehors de la cité, c'est un moyen d'apprécier leur dynamisme et leur réseau de relations. Pour les autres, le choix du lieu de leur résidence habituelle ou de leur sépulture peut nous permettre d'approcher leur mode de vie.

LES NOTABLES HORS DE LA CITÉ (fig. 1)

Attestés par 20 inscriptions et 5 textes littéraires, 25 notables – nous ignorons si les 8 membres connus de leur famille les ont accompagnés – sont attestés en dehors de leur cité par des textes littéraires et/ou des inscriptions retrouvées hors du territoire voconce ou mentionnant l'exercice de fonctions à « l'extérieur » dans des régions très variées (Narbonnaise, Lyonnaise, Rome…), parfois très éloignées des Alpes (Mésie supérieure, Norique, Anatolie…). Toutefois, nous pouvons hésiter sur l'*origo* voconce de trois d'entre eux : à la fin du Ier s. ou au début du IIe s., Antistia Pia Quintilla vivait à Vaison, mais était flaminique de la colonie des Tricastins [67] ; dans la première moitié du IIe s., C. Veratius Trophimus était sévir *corporatus* à Die, mais son épitaphe a été découverte à Nîmes [68] ; enfin, vers 200-250, Caecilia Aprulla fut flaminique désignée de la colonie de Die, mais elle a été enterrée à Arles par son mari, à l'âge de quatorze ans [69].

Certains notables ne sont pas allés très loin et leur absence fut sans doute de courte durée. Au Ier s., un anonyme, dont l'épitaphe a été retrouvée à Vaison, eut l'honneur d'être sévir à Lyon ; à la fin du Ier s. et au début du IIe s., Q. Pompeius [---] a exercé la fonction de *praef(ectus) Bo[don]tior(um)*, un peuple des montagnes de la région de Digne, qui ne relevait probablement pas des Voconces [70]. D'autres ont fait des déplacements beaucoup plus lointains. Dans la seconde moitié du Ier s., Q. Caetronius Titullus, vétéran de la septième cohorte prétorienne, accompagna d'abord son unité dans ses pérégrinations, puis parvint aux plus hauts honneurs dans la colonie de Rimini (Italie) avant de rentrer au pays poursuivre une carrière municipale.

Ce fut aussi le lot de tous les chevaliers voconces qui ont rempli dans d'autres provinces ou à Rome les devoirs de leur charge au service de l'Empire. À la fin de la République, deux membres de la famille de Trogue Pompée ont suivi Pompée et César en Anatolie, en Hispanie (?) et en Gaule. Dans la première moitié du Ier s., nous ne savons rien des carrières de Trogue Pompée, de Iulius Viator et d'un anonyme, mais il est certain qu'ils ont séjourné au moins quelque temps à Rome. Quatre chevaliers ont fait de très courtes carrières : vers 50-100, [---] ius Rufus et un anonyme furent seulement préfet des ouvriers, M. Calpurnius Tutor, probablement préfet des cavaliers ; nous ignorons leur lieu d'affectation. Dans la seconde moitié du IIIe s., Magius Severinus a été tribun angusticlave de la IIe légion *Italica*, stationnée depuis Commode à *Lauriacum* en Norique. Lors de ses trois milices équestres, dans la seconde moitié du Ier s., C. Sappius Flavus a servi en Germanie et en Syrie ou en Cappadoce. Entre 86 et 120, un anonyme séjourna à Rome comme juge des cinq décuries et en Mésie inférieure comme préfet de la première (?) cohorte des *Bracares Augustani*, puis comme préposé à un détachement.

Apparemment beaucoup plus complètes, les carrières des deux autres chevaliers sont mal connues. Actif vers 75-110, un anonyme pourrait au moins avoir été tribun des soldats d'une légion indéterminée, adjoint au recensement de la province de Cappadoce, procurateur de la province de Cappadoce, du Pont méditerranéen, d'Arménie mineure et de Lycaonie et préfet de la flotte de Ravenne. Enfin, la mutilation d'une pierre de Vaison nous interdit de comprendre le parcours d'un autre anonyme entre 200 et 300, et de connaître ses lieux de séjour.

66. Dans la cité de Vienne, cette activité ne faiblit pas pendant tout le Haut-Empire, mais B. Rémy n'avait pas pris en compte les inscriptions mentionnant des propriétaires de tombeaux de grandes dimensions et d'enclos funéraires (Rémy, 1998).

67. Il n'y a pas d'autre Antistius/a à Vaison, ni chez les Tricastins.

68. Trois autres *Veratii* se retrouvent à Nîmes, un autre à Die. Les sévirs *corporati* sont connus dans les deux cités.

69. Il y a quatre autres *Caecilii* à Arles même, aucun à Die, ce qui ferait plutôt pencher pour une origine arlésienne, mais il ne faut pas exclure qu'Aprulla se soit installée à Arles après son mariage.

70. Les *Bodiontii* étaient un peuple dépendant probablement de la cité de Digne qui fut rattaché à la Narbonnaise, sous Galba en 69, en même temps que les *Auantici* (Pline, *HN*, III, 4, 37). Voir Chastagnol, *ILN, Antibes, Riez, Digne*, p. 285-286 et en dernier lieu, Morabito, 2010, p. 99-124.



Fig. 1 – *Localisation des documents mentionnant des notables voconces hors de leur cité (conception : B. Rémy ; DAO : F. Delrieux, Université de Savoie).*

L'absence de la plupart de ces Voconces fut probablement temporaire, puisque les inscriptions les concernant ont été retrouvées dans le territoire de la cité. D'autres notables ont sans doute quitté définitivement leur patrie. À la fin de la République, ce fut peut-être le cas des membres de la famille de Trogue Pompée et de l'historien lui-même. Sous les Julio-Claudiens, Sex. Afranius Burrus, après un long séjour provincial mal connu, notamment en Galatie-Pamphylie en tant que *procurator diui Claudi prouinciae Galatiae et Pamphyliae*, a passé le reste de sa vie à Rome, où il possédait une *domus* (Tacite, *Annales*, XIV, 60, 5). Il en est sans doute allé de même de la flaminique anonyme, qui avait épousé le consul L. Duvius Avitus. Soupçonné de pratiques magiques, un chevalier anonyme a d'ailleurs été exécuté à Rome sur ordre de Claude. L. Valerius Seranus, l'unique centurion attesté, a apparemment servi dans la seule IV^e^ légion *Flauia Felix* en Mésie supérieure, où il est mort dans la seconde moitié du I^er^ s. ; Attia Verula, fille de Sex. Atilius Sabinus, décurion des Voconces, avait épousé un militaire de la garnison de Lyon, où elle a été enterrée dans la seconde moitié du II^e^ s. Dans la première moitié de ce siècle, Sex. Vencius Iuventianus fut introduit dans l'ordre des décurions de Lyon en tant qu'*incola*. Cet « exil » n'interdisait évidemment pas à tous ces expatriés de revenir séjourner à l'occasion dans leur cité.

Précoce et durable, le cosmopolitisme des notables voconces est un bon témoignage de l'importance non négligeable de la cité, ainsi que du dynamisme et du réseau social de ses habitants.

LES NOTABLES DANS LA CITÉ (fig. 2)

Néanmoins, la quasi-totalité des inscriptions gravées par ou pour les notables proviennent du territoire de la cité (112 sur 117), car dans cette recherche, il convient de prendre en compte le lieu de découverte des inscriptions voconces concernant les notables qui ont vécu un temps en dehors de leur cité.

À Luc, Die et Vaison (75 occurrences, soit 66,9 %)

Seules 3 inscriptions proviennent de Luc (2,8 %), 23 de Die (20,5 %) et 49 de Vaison (43,8 %). Une très forte majorité de notables sont donc connus par des textes retrouvés dans



Fig. 2 – *Localisation des inscriptions de notables dans la cité des Voconces (conception : B. Rémy ; DAO : F. Delrieux, Université de Savoie).*

les capitales de la cité. Il semble en outre que la ville de Vaison ait été plus souvent le lieu de résidence des notables que Die et Luc. Les fabricants de tuyaux de Die et de Vaison y avaient leur entreprise ; les autres y ont fait des donations évergétiques et surtout ont choisi d'y être enterrés.

Dans les agglomérations (17 occurrences, soit 15,2 %) [71]

Faute de recherches archéologiques approfondies sur le territoire de la cité, les agglomérations urbaines voconces restent encore assez mal connues [72]. Toutes n'ont d'ailleurs pas livré des inscriptions de notables, ni même d'autres textes épigraphiques. En l'état de nos connaissances, nous avons recensé une inscription de notables à Aix-en-Diois, Aouste-sur-Sye, L'Escale, Manosque, Le Pègue, Nyons, Saillans, deux au Monêtier-Allemont et cinq à La Bâtie-Montsaléon. Trois textes de La Bâtie-Montsaléon, Le Monêtier-Allemont et Le Pègue commémorent des actes d'évergétisme (distribution d'huile, donation d'un *macellum*, de bains) ; dix d'Aix-en-Diois, Aouste-sur-Sye, La Bâtie-Montsaléon (4 occurrences), L'Escale, Le Monêtier-Allemont, Manosque, Saillans sont des épitaphes. Trouvée à Nyons, l'estampille d'un tuyau de plomb de Sex. Ammius Servatianus, un fabricant de Vaison, témoigne de l'influence « régionale » de la capitale voconce du sud. Un nombre fort réduit de notables voconces, dont un préfet de *pagus* et trois *honorati* municipaux (Q. Caetronius Titullus, T. Viriatius Priscus et T. Viriatius Tempor.) avaient donc fait le choix d'établir leur résidence principale dans les « agglomérations secondaires », où ils ont fait œuvre d'évergètes ou au moins décidé de se faire enterrer, ce qui atteste leur attachement à leur probable région d'origine.

Enfin, trois inscriptions ont été retrouvées dans des agglomérations, sans doute non urbanisées, dont l'importance nous échappe encore : Sainte-Jalle (sanctuaire), Séguret (siège du *pagus Deobensis* ?), Taulignan.

En milieu rural (20 occurrences, soit 17,9 %)

Vingt textes proviennent des campagnes. Les récentes publications des *Cartes archéologiques* du secteur (*04, 05, 26, 84/1*) nous permettent d'appréhender un peu mieux le contexte de leur découverte. Nous pouvons donc remarquer qu'ordinairement les inscriptions « rurales » sont à relier à l'existence d'une *uilla* : à Eyzahut (Drôme) et Venterol (Drôme) (tuyaux de plomb), Crupies (Drôme) (vaste monument funéraire), Venterol (sarcophage décoré), territoire de Vaison (enclos funéraire de 189 m^2), Pontaix (Drôme) (trois inscriptions mentionnant des *honorati* municipaux à proximité de la grande *uilla* de La Condamine), Rasteau (Vaucluse) (épitaphe d'un *honoratus* municipal à la *uilla* de Saint-Martin), Barnave (Drôme) (vaste monument funéraire), Aspres-sur-Buëch (Hautes-Alpes) (épitaphe d'un flamine ?, à la *uilla* du Serre-la-Croix), à Faucon (Vaucluse) (inscription honorifique, thermes), à Beaumont-du-Ventoux et à Saint-Marcellin-lès-Vaison (Vaucluse). À Puy-Saint-Martin (Drôme), où au moins deux *uillae* sont attestées, la dédicace à une divinité au nom indigène mutilé provient probablement d'un sanctuaire non localisé et non d'un laraire privé, puisque le *cultor* a indiqué son titre de préteur des Voconces.

À Entrechaux (Vaucluse), l'épitaphe d'un préteur des Voconces et la donation évergétique de l'épouse anonyme du consul L. Duvius Avitus, à Lagrand (Hautes-Alpes), l'épitaphe d'un flamine, à Malaucène (Vaucluse), celle d'un chevalier, préfet des cavaliers (?) – de nombreuses découvertes archéologiques ont été signalées dans le territoire de cette dernière commune – et à Ponet-et-Saint-Auban (Drôme), la commémoration d'un taurobole, sont dépourvues de contexte archéologique.

Comme c'est souvent le cas, certains notables devaient vivre sur leur domaine du « plat pays » et n'hésitaient donc pas à se rendre plus ou moins fréquemment « en ville » pour remplir les devoirs de leur charge. Comme le notait P.-A. Février, « on voit nettement que dans le vécu d'un magistrat ou d'un sévir, charges à la ville et séjour rural sont les deux faces d'une même réalité » (Février, 1981, p. 368). Pour ces notables, leur domaine campagnard, qui n'était sans doute pas toujours de très grandes dimensions, était le lieu de l'*otium*, où ils prenaient le temps de se cultiver et de rencontrer leurs amis ; ils y finissaient leur vie (André, 1966) et y étaient enterrés [73].

LES SOURCES DE REVENUS [74]

Même pour les notables dont la trace épigraphique a été retrouvée en ville, il est quasiment assuré que la terre devait constituer la base de la fortune de la plupart d'entre eux. Ils étaient sans doute avant tout des propriétaires fonciers, probablement par choix d'un mode de vie noble, au moins pour les *honorati*, mais peut-être aussi parce que les Voconces ne possédaient pas de grand centre économique. C'est le cas de la grande famille vaisonnaise des *Messii* qui sont honorés d'inscriptions dans leur *domus* de Vaison (Messia Alpina) et dans un domaine rural de Faucon (L. Messius [---]). Cependant, il est probable que certains notables terriens avaient aussi des intérêts dans des sociétés commerciales ou industrielles où les gains étaient plus élevés et moins aléatoires que les revenus agricoles [75]. Moins prestigieux, d'autres nantis étaient des entrepreneurs. C'est notamment le cas des huit, sans doute onze, fabricants de tuyaux de plomb ; ainsi, *exempli gratia*, Careius Verus et

71. Ce très faible total est très différent de la répartition géographique des documents dans la cité de Vienne, où B. Rémy a recensé 75 inscriptions, près d'une sur deux (44,6 %), dans les agglomérations urbaines (Rémy, 1998). Il est difficile de penser qu'une telle différence soit uniquement le fait du hasard.

72. Les différentes *Cartes archéologiques de la Gaule* sont l'instrument de recherche le plus efficace (*CAG, 04, 05, 26, 84/1*). Sur les différents sites, les notices fournissent des analyses et des synthèses à jour à la date de publication de l'ouvrage. Nous nous permettons d'y renvoyer le lecteur. Dans la partie septentrionale, il faut prendre en compte Aouste-sur-Sye, Aix-en-Diois (une partie des inscriptions d'Aix proviennent des ruines du château et pourraient éventuellement avoir été apportées de Die), La Bâtie-Montsaléon (Leveau *et al.*, 2002) et peut-être Saillans ; dans la partie vaisonnaise, au moins *Alaunium*, Le Monêtier-Allemont, Le Pègue, Nyons, Montbrun-les-Bains, L'Escale et sans doute Manosque et Sisteron (Barruol, 1998).

73. 23,8 % des inscriptions de notables de la cité de Vienne ont été retrouvées dans la campagne, soit dans des sites purement ruraux, soit dans des agglomérations non urbaines.

74. Sur la fortune des chevaliers, voir Burnand, 2007, p. 207-286.

75. À la suite de R. Duncan-Jones, on admet que le revenu agricole moyen était de 5 à 6 % et de 7 à 10 % pour la vigne (Duncan-Jones, 1974, p. 33-59). Voir aussi J.-P. Morel, 1985 et J. Andreau, 2010.

Sex. Ammius Servatianus, dont les témoignages d'activité ont été retrouvés en plusieurs points du territoire. Il en allait probablement de même des sévirs augustaux, dont les épitaphes ont toutes été découvertes en milieu urbain, sauf celle de C. Venaesius Fortunatus (le seul affranchi certain) qui provient de la *uilla* de Pontaix, même s'il est probable qu'ils avaient aussi acheté des domaines terriens. Enfin, dans l'évaluation des revenus des *honorati* impériaux, il ne faut pas négliger les confortables rémunérations annuelles des chevaliers, même si la plupart ont fait une courte carrière.

Comme le prouvent la taille et le luxe (mosaïques, thermes…) de leurs demeures ou l'importance de leurs évergésies, certains membres de cette élite étaient riches, voire très riches, comme le chevalier C. Sappius Flavus qui s'est montré, par testament, particulièrement généreux envers ses compatriotes vaisonnais. Il leur a donné 1 200 000 sesterces, sans doute en terres, mais il a assorti ce legs (destiné au paiement des impôts de la cité à Rome ?) d'une condition un peu surprenante. Le capital ne pouvait être utilisé, tant qu'il n'atteignait pas la somme de 4 000 000 de sesterces, ce qui entraînait une immobilisation de l'argent pendant 21 ans (intérêt à 6 %) ou 25 ans (intérêt à 5 %) [76], d'après les calculs d'Yves de Kisch (1992, p. 111-114). C'est un des dons testamentaires les plus importants connus (Magioncalda, 1992, p. 487-488). Flavus a aussi donné 50 000 sesterces pour orner de plaques de marbre le portique devant des thermes indéterminés de Vaison.

En l'absence à peu près totale de chiffres, hormis le montant de quelques autres évergésies, nous n'avons aucun moyen de quantifier cette richesse. Nous pouvons seulement affirmer qu'il y avait entre ces notables de très grandes différences de moyens financiers et que certains ne devaient pas dépasser une honnête aisance, voire moins. Semble en témoigner l'épitaphe de Q. Pompeius [---], préteur des Voconces, dans laquelle sa fille, Pompeia S [---] indique qu'elle a élevé le monument (un autel) de son excellent père « selon ses modestes ressources ; *ex [m] odic[itat(e) sua]* » [77]. Il ne faut donc pas toujours parler des grosses propriétés et des grosses fortunes des notables.

STATUT JURIDIQUE

Dans cette cité de droit latin, nous avons recensé 136 citoyen(ne)s romain(e)s, 23 pérégrin(e)s pourvus du droit latin et 17 hommes et femmes, dont le statut juridique reste indéterminé. Très logiquement, même dans une cité latine, les citoyens romains, plus cultivés et plus romanisés, sont donc les plus nombreux chez les notables qui sont attestés dans les inscriptions. Apparemment, un seul affranchi – d'une citoyenne romaine [78] – est attesté : C. Venaesius Fortunatus, un sévir augustal. Il n'a pas indiqué son affranchissement, mais son épitaphe a été rédigée par Venaesia Eutychis, sa patronne et héritière qui portait un surnom grec, alors que son affranchi avait un *cognomen* latin.

ÉTUDE ONOMASTIQUE

Il est maintenant reconnu que la dénomination est un excellent moyen d'apprécier la latinisation et la romanisation des habitants d'un territoire [79], notamment dans cette cité, où l'installation d'immigrés italiens a dû être très réduite avant et après la conquête. Dans cette recherche, nous avons distingué la dénomination des citoyen(ne)s romain(e)s de celle des pérégrin(e)s et nous n'avons pas pris en compte les personnages dont le statut juridique reste incertain et ceux dont la nomenclature est trop fragmentaire.

Nous avons tenté de classer dans l'ordre chronologique ces hommes et ces femmes.

Les citoyens romains

Les 118 inscriptions recensées et les 5 textes littéraires nous livrent les noms plus ou moins complets de 120 citoyen(ne)s romain(e)s [80].

Dans la seconde moitié du Ier s. av. J.-C. et au début de notre ère, 4 citoyens semblent avoir été désignés par les *duo nomina* première manière ; 11 ont indiqué leur dénomination « réglementaire » : *tria nomina*, filiation par le prénom du père, tribu. Quinze citoyennes ont donné leur filiation. Fille de C. Codonius, Potita s'est désignée par son seul surnom. Les autres citoyens et citoyennes indiquent seulement leurs *tria* et *duo nomina*. Cette pratique était courante dans les textes privés, car les hommes et les femmes devaient considérer que l'indication de leur filiation était seulement un moyen de s'inscrire dans une descendance familiale et n'apportait pas de précision sur leur ingénuité. Neuf citoyens ont les *duo nomina* seconde manière, ce qui aurait tendance à confirmer la chronologie des notables voconces. Il est impossible de savoir si quatorze personnes portaient les *tria nomina* ou les *duo nomina* seconde manière, dont Cinna, un édile, désigné par son seul *cognomen* dans une dédicace placée dans un laraire (tabl. II) [81].

Les gentilices

Nous avons recensé 100 porteurs de gentilices utilisables : 55 porteurs de gentilices latins « italiens » (54,5 %), 31 porteurs de gentilices indigènes (31,3 %) et 14 de gentilices latins

76. Au vu de cette décision, il faut penser que l'inflation était quasiment inexistante à cette époque ou, à tout le moins, restait assez nettement inférieure au taux d'intérêt.

77. Il ne semble pas y avoir de parallèle de cette formule en Gaule.

78. Il est donc légitime de parler de citoyenne romaine, puisqu'il est impossible de transmettre ce que l'on ne possède pas.

79. Voir M. Dondin-Payre, M.-Th. Raespaet-Charlier (dir.) 2001 et, en dernier lieu, M. Dondin-Payre qui apporte beaucoup à notre connaissance sur le sujet (Dondin-Payre dir., 2011).

80. Dans la cité de Vienne, les 168 inscriptions recensées livrent les noms plus ou moins complets de 265 personnages sur les 275 retenus (Rémy, 1998). La comparaison entre les deux cités est en partie faussée par le fait que B. Rémy n'a pas fait de distinction entre noms latins « italiens » et noms latins « régionaux » qui est aujourd'hui indispensable (Rémy, 1998).

81. Il nous a paru nécessaire de donner le tableau exhaustif des gentilices et des *cognomina* des notables voconces pour fournir aux autres chercheurs des éléments de comparaison.

« régionaux » (14,2 %), dont 5 de gentilices de formation patronymique et 9 de gentilices « homonymes ». Les 55 porteurs de gentilices latins « italiens » l'emportent donc assez largement sur les 45 porteurs de gentilices de tonalité indigène (31 + 14), ce qui semble attester que les notables étaient déjà fortement latinisés lorsqu'ils ont accédé à la citoyenneté romaine [82]. Notons toutefois que si nous comptons les 48 gentilices différents attestés et non les hommes et les femmes qui les portent, nos résultats sont très différents : 18 gentilices indigènes (38,3 %), 21 gentilices latins « italiens » (42,6 %) et 9 gentilices latins « régionaux » (19,1 %). Les 27 gentilices de tonalité indigène (18 + 9) sont assez nettement plus nombreux que les 21 gentilices latins « italiens », ce qui nous oblige à rester prudents sur la réalité de la latinisation des notables voconces, car le décompte par gentilice est peut-être moins aléatoire que celui par personne, puisqu'il dépend moins du hasard des découvertes ; une seule nouvelle inscription pouvant livrer plusieurs porteurs du même gentilice.

Les surnoms

Nous avons recensé 99 porteurs de surnoms utilisables : 56 porteurs de surnoms latins « italiens » (56,1 %), 8 de surnoms indigènes (8,2 %), 14 de surnoms latins « régionaux » « homonymes » ou de traduction (14,3 %) et 21 de surnoms grecs (21,4 %). Les 56 porteurs de surnoms latins « italiens » ont donc la majorité absolue, loin devant les 22 porteurs de noms de tonalité indigène (8 + 14) et les 21 porteurs de surnoms grecs. De tels résultats semblent confirmer la très forte latinisation des notables indigènes qui ont fait majoritairement le choix de noms latins « italiens » pour leurs enfants. Notons la part non négligeable des porteurs de noms grecs, qui ne sont pas seulement des fabricants de tuyaux (2 occurrences), des nouveaux riches aux belles sépultures (6 occurrences) ou un initié de Mithra de haut grade, mais aussi des *honorati* : sévirs augustaux (6 occurrences, 1 épouse et 1 patronne), prêtres de Cybèle (1 occurrence) et de *Liber Pater* (1 occurrence), beau-père d'un préfet de *pagus*, et même le fils d'un *praefectus praesidio et priuatis Vocontiorum* qui fut aussi flamine et pontife.

Si nous prenons en compte les 88 surnoms différents attestés, mais non les occurrences totales des hommes et des femmes qui les portent, leur décompte ne change guère les résultats. En effet, les 8 surnoms indigènes correspondent à 9,2 % du total, les 49 surnoms latins « italiens » à 55,2 %, les surnoms latins régionaux (5 de traduction - 5 homonymes) à 11,5 % et les surnoms grecs à 24,1 %. Les surnoms latins « italiens » ont là encore la majorité absolue. L'empreinte grecque est forte, puisque près d'un surnom sur quatre a une connotation « orientale ». Cependant, il est impossible de déceler globalement une quelconque nuance culturelle dans la coloration des surnoms par rapport à la répartition des gentilices.

Au total – gentilices + surnoms –, sur 199 noms utilisables de citoyen(ne)s romain(e)s, 111 noms sont latins « italiens » (55,3 %), 39 indigènes (19,8 %), 28 latins « régionaux » (14,2 %) et 21 grecs (10,7 %) [83]. Les noms latins « italiens » l'emportent donc largement.

La liaison gentilices-surnoms

Pour tenter de mieux appréhender la dénomination des notables, il est utile de rapprocher le gentilice et le surnom des 81 hommes et femmes pour lesquels ces deux éléments sont connus ; c'est un faible total qui doit nous inciter à la prudence dans nos conclusions (tabl. III).

Remarquons d'abord que seulement 22 parents de notables (6,32 %) ont fait le choix de donner à leurs enfants un surnom du même type que leur gentilice : 20 porteurs d'un gentilice latin « italien » ont un surnom latin « italien » et 2 porteurs d'un gentilice latin « régional » ont reçu un surnom latin « régional ». Les autres ont préféré une dénomination mixte.

Les parents porteurs d'un gentilice latin « italien » ont majoritairement (47,4 %) choisi d'affirmer leur latinisation et leur intégration dans la civilisation romaine, mais certains ont voulu rappeler leur origine indigène, qui n'apparaissait nullement dans leur gentilice, en donnant à leurs descendants un surnom indigène (4 occurrences, soit 10,5 %) ou latin « régional » (3 occurrences, soit 7,9 %).

L'association gentilice/surnom indigènes n'est jamais attestée et nous avons seulement 3 occurrences (11,5 %) d'une liaison gentilice indigène/surnom latin « régional », alors que 21 porteurs d'un gentilice indigène ont reçu un surnom latin « italien » (80,8 %). Il semble donc que ces parents avaient beaucoup plus le souci de témoigner de leur latinisation que de leur indigénat. Nous retrouvons la même préoccupation chez les porteurs d'un gentilice latin « régional » : 7 occurrences de surnoms latins « italiens » (46,7 %) pour 2 occurrences de surnoms indigènes (13,3 %).

L'association d'un gentilice indigène et d'un surnom grec montre l'origine servile de T. Cingetius Myrinus et de Q. Vallius Amemptus, deux fabricants de tuyaux vaisonnais, car des ingénus hellénophones n'auraient évidemment pas porté un gentilice indigène. Cette origine est au moins probable pour les quatre porteurs d'un gentilice latin « régional » et d'un surnom grec, car des familles attachées à leur passé indigène n'auraient pas donné à leurs enfants des noms grecs qui avaient une forte connotation servile. « Hommes nouveaux », sortis de l'esclavage, mais enrichis, ces hommes et ces femmes étaient sans doute restés très proches de leur patron, qui avait eu à cœur de favoriser leur ascension. Dans une moindre mesure, ce pourrait aussi être le cas de certains porteurs d'un gentilice latin « italien » et d'un surnom grec. Néanmoins, il convient d'être prudent, car L. Laelius Fortunatus qui fut, au IIe s., *praefectus praesidio et priuat(is) Voc(ontiorum)*, puis flamine impérial et pontife, a donné à son fils un surnom grec : (L. Laelius) Olympus (voir *supra* et annexe 21).

Au terme de l'analyse de la dénomination des notables voconces citoyens romains, il semble bien que ces derniers avaient avant tout une volonté d'intégration dans la latinité et la romanité.

82. La latinisation des notables viennois était encore plus forte et approchait les 80 %.

83. Dans la cité de Vienne, sur 390 noms, B. Rémy a recensé 318 noms latins (81,5 %), 50 noms indigènes (12,8 %) et 22 noms grecs (5,7 %) (Rémy, 1998).

Tabl. II – (ci-dessous, ci-contre et double page suivante) – *Tableau récapitulatif chronologique des gentilices et des surnoms.*

Provenance	Noms	Gentilices	Surnoms	Date	Références
Texte littéraire	Cn. (?) Pompeius)	latin « ital. »	–	66-65 av. J.-C.	Justin, *Histoire universelle*, 43, 5,11
Texte littéraire	Cn. Pompeius	latin « ital. »	–	*ca.* 60-50 av. J-C.	Justin, *Histoire universelle*, 43, 5,12
Texte littéraire	Cn. (?) Pompeius Trogus	latin « ital. »	indigène	*ca.* 50-1 av. J.-C.	Justin, *Histoire universelle*, 43, 5,11
Saillans (Drôme)	A. Pompeius, Sex. f., Volt., Fronto	latin « ital. »	latin « ital. »	– 30/+ 1	*ILN*, *Die,* 216
Vaison-la-Romaine	T. Catius Modestus	indigène	latin « ital. »	1-50	*CIL,* XII, 1405
Vaison-la-Romaine	[---] Festus	–	latin « ital. »	1-50	*CIL,* XII, 1365
Vaison-la-Romaine	Sex. Afranius	latin « ital. »	–	1-50	*CIL,* XII, 1309
Aix-en-Diois (Drôme)	[---] f., Quintilla	–	latin « régional » de traduction ou homonyme	1-50	*ILN*, *Die,* 200
Vaison-la-Romaine	C. Codonius	indigène	–	1-50	*CIL,* XII, 1331
Vaison-la-Romaine	(Codonia), C. Codoni f., Potita	indigène	latin « ital. »	1-50	*CIL,* XII, 1331
Vaison-la-Romaine	T. Iul(ius) Pothinus	latin « ital. »	grec	1-50	*CIL,* XII, 1367
Die (Drôme)	Sex. Vervinius Lepidus	indigène	latin « ital. »	1-100	*ILN, Die,* 136
Texte littéraire	Iulius Viator	latin « ital. »	latin « ital. »	1-60	Pline, *Histoire naturelle*, 7, 78
Aspres-sur-Buëch (Hautes-Alpes)	[---] Attius, M. fil.,Volt. [---]	indigène	–	1-100	*ILN*, *Die* 245
Vaison-la-Romaine	Q. Pompeius [---]	latin « ital. »	–	1-100	*CIL,* XII, 1372
Vaison-la-Romaine	Valer(-) Tetricus	latin « ital. »	indigène	1-100	*CIL,* XII, 1372
Vaison-la-Romaine	Valer(-) Anullinus	latin « ital. »	latin « ital. »	1-100	*CIL,* XII, 1372
Vaison-la-Romaine	Quintilia Paterna	latin « ital. »	latin « ital. »	1-100	*CIL,* XII, 1374
Die (Drôme)	[---]cutius Cinnamus	–	grec	1-100	*ILN*, *Die,* 55
Die (Drôme)	Babu[---] Fuscina	latin « ital. »	latin « ital. »	1-100	*ILN*, *Die,* 55
Die (Drôme)	T. Admatius Verinus	indigène	latin « régional » homonyme	1-100	*ILN, Die,* 41
Die (Drôme)	Iulia Carina	latin « ital. »	latin « ital. »	1-100	*ILN*, *Die,* 74
Die (Drôme)	C. Iulius Icarus	latin « ital. »	grec	1-100	*ILN*, *Die,* 82
Die (Drôme)	C. Iulius Isodorus	latin « ital. »	grec	1-100	*ILN, Die,* 82
Die (Drôme)	Sex. Coelius Sigerus	latin « ital. »	grec	1-100	*ILN*, *Die,* 110
Die (Drôme)	[---] Quintilla	–	latin « régional » de traduction ou homonyme	1-100	*ILN*, *Die,* 110
Crupies (Drôme)	[---], Volt., Lepidus (?)	–	latin « ital. »	1-100	*ILN*, *Die,* 230
Sainte-Jalle (Drôme)	L. Veratius Rusticus	latin « régional » ? homonyme ?	latin « ital. »	1-100	*CIL,* XII, 1377
Taulignan (Drôme)	L. Voturius Maximus	indigène	latin « ital. »	1-100	*CIL,* XII, 1711
Taulignan (Drôme)	C. Voturius Avitus	indigène	latin « régional » ? homonyme ?	1-100	*CIL,* XII, 1711
Pontaix (Drôme)	Cinna	–	latin « ital. »	1-100	*ILN*, *Die,* 208
Luc-en-Diois	P. Iulius, P. f., V[---]	latin « ital. »	–	1-100	*ILN*, *Die,* 187
Pontaix (Drôme)	[Ven]aesius (?) [---]	indigène	–	1-100	*ILN*, *Die,* 210
Entrechaux (Vaucluse)	Q. Pompeius [---], Volt., [---]	latin « ital. »	–	90-120	*CIL,* XII, 1371
Entrechaux (Vaucluse)	Pompeia S[---]	latin « ital. »	–	90-120	*CIL,* XII, 1371
Luc-en-Diois (Drôme)	[---] Felix	–	latin « ital. »	1-100 (?)	*ILN*, *Die* 186

Tabl. II – (suite) *Tableau récapitulatif chronologique des gentilices et des surnoms.*

Provenance	Noms	Gentilices	Surnoms	Date	Références
Vaison-la-Romaine *Perge* (Lycie-Pamphylie)	Sex. Afranius, Sex. F., Volt., Burrus	latin « ital. »	indigène	*ca.* 20-62	*CIL,* XII, 1360 et 5842 *AE,* 2008, 1427
Vaison-la-Romaine	Q. Secundius Zmaragdus	latin « régional » de formation patronymique	grec	14-42	*CIL,* XII, 1363
Vaison-la-Romaine	Catia, T. fil., Servata	indigène	latin « ital. »	14-42	*CIL,* XII, 1363
Vaison-la-Romaine	T. Catius Severus	indigène	latin « ital. »	14-42	*CIL,* XII, 1363
Vaison-la-Romaine	[---] Bellica	–	indigène	42-80	*CIL,* XII, 1361
Vaison-la-Romaine	[---]ius, T. f., [Volt.], Rufus	–	latin « ital. »	*ca.* 50	*CIL,* XII, 1375
Vaison-la-Romaine	C. Sappius, C. filius, Volt., Flavus	indigène	latin « ital. »	*ca.* 50-89/92	*CIL,* XII, 1357
Vaison-la-Romaine	[---]ia Pompullina	–	latin « ital. »	*ca.* 50-100	*CIL,* XII, 1373
Malaucène (Vaucluse)	M. Calpurnius Tutor	latin « ital. »	latin « ital. »	*ca.* 50-100	*CIL,* XII, 1359
Luc-en-Diois (Drôme)	[---] Pompeia	–	latin « ital. »	50-100	*ILN, Die,* 191
Luc-en-Diois (Drôme)	Pomp(e-) V[---]	latin « ital. »	–	50-100	*ILN, Die,* 191
Luc-en-Diois (Drôme)	Pomp(e-) [---]	latin « ital. »	–	50-100	*ILN, Die,* 191
Viminacium (Mésie inférieure)	L. Valerius, Sex. f., Vol., Seranus	latin « ital. »	indigène	70-80	*CIL,* III, 1653 = 8143
Aouste-sur-Sye (Drôme)	Gn. (?) Iulius (?) Dionysius	latin « ital. ».	grec	80-120	*ILN, Die,* 222
Aouste-sur-Sye (Drôme)	Gn. Iulius [---]	latin « ital. »	–	80-120	*ILN, Die,* 222
Monêtier-Allemont (Hautes-Alpes)	Q. Caetronius, Q. fil., Volt., Titullus	latin « ital. »	latin « ital. »	90-120	*CIL,* XII, 1529
Die (Drôme)	Sex. Vencius Iuventianus	indigène	latin « ital. »	90-120	*ILN, Die,* 20
Vaison-la-Romaine	Antistia, Q. f., Pia Quintilla	latin « ital.	-latin « ital. » -latin « régional » de traduction ou homonyme	90-150	*AE*, 1962, 143
Vaison-la-Romaine	Sappia, C. f., Firmina	indigène	latin « ital. »	100-120	*CIL,* XII, 1448
Pontaix (Drôme)	C. Venaesius Fortunatus	indigène	latin « ital. »	100-150	*ILN, Die,* 211
Pontaix (Drôme)	Venaesia Eutychis	latin « ital. »	grec	100-150	*ILN, Die,* 211
Nîmes (Gard)	C. Veratius Trophimus	latin « régional » ? homonyme ?	grec	100-150	*CIL,* XII, 3290
La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes)	T. Valentinius Messius (?)	latin « régional » de formation patronymique	latin « ital. »	100-150	*ILN, Die,* 259
La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes)	Iulia Marcina	latin « ital. »	latin « ital. »	100-150	*ILN, Die,* 259
Die (Drôme)	[---] Ambidavus	–	indigène	100-150	*ILN, Die,* 26
Die (Drôme)	M. Iulius Theodorus	latin « ital. »	grec	100-200	*ILN, Die,* 4 et 29
Vaison-la-Romaine	Q. Passerius Tertius	latin « ital. »	latin « régional » de traduction	100-200	*CIL,* XII, 1370
Rasteau (Vaucluse)	L. Laelius Fortunatus	latin « ital. ».	latin « ital. »	100-200	*CIL,* XII, 1368
Rasteau (Vaucluse)	L Laelius Olympus	latin « ital. »	grec	100-200	*CIL,* XII, 1368
La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes)	[---] Verinus	–	latin « régional » homonyme	100-200	*ILN, Die,* 261
La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes)	[---]a Avita	–	latin « régional » homonyme	100-200	*ILN, Die,* 261

Tabl. II – (suite) – *Tableau récapitulatif chronologique des gentilices et des surnoms.*

Provenance	Noms	Gentilices	Surnoms	Date	Références
Manosque (Alpes-de-Haute-Provence)	T. Viriatius Priscus	indigène	latin « ital. »	100-200	*CIL,* XII, 1514
Manosque (Alpes-de-Haute-Provence)	T. Viriatius Tempor(- ?)	indigène	latin « ital. »	100-200	*CIL,* XII, 1514
Manosque (Alpes-de-Haute-Provence)	Viriatia Pia	indigène	latin « ital. »	100-200	*CIL,* XII, 1514
Manosque (Alpes-de-Haute-Provence)	Sex. Viriatius Sequens	indigène	latin « ital. »	100-200	*CIL,* XII, 1514
Séguret (Vaucluse)	Cass(ius) Eros	latin « régional » ? homonyme ?	grec	100-200	*CIL,* XII, 1376
Puy-Saint-Martin (Drôme)	Volusius Valerianus	latin « ital. »	latin « ital. »	100-200 (?)	*ILN, Die,* 236
Die (Drôme)	Pompeia Iphigenia	latin « ital. »	grec	150-200	*ILN, Die,* 39
Lyon (Rhône)	Sex. Atilius Sabinus	latin « régional » de formation patronymique	latin « ital. »	150-200	*CIL,* XIII, 1835
Lyon (Rhône)	Atilia Verula, Sex. Atili Sabini, filiae	latin « régional » de formation patronymique	latin « régional » homonyme	150-200	*CIL,* XIII, 1835
Die (Drôme)	Q. Verrius Bassus	latin « régional » ? homonyme ?	indigène ?	150-250	*ILN, Die,* 135
Die (Drôme)	(Verria) Carilla	latin « régional » ? homonyme ?	indigène	150-250	*ILN, Die,* 135
Die (Drôme)	Verius Severianus	latin « régional » ? homonyme ?	latin « ital. »	150-250	*ILN, Die,* 35
Die (Drôme)	(Verius) Severinus	latin « régional » ? homonyme ?	latin « ital. »	150-250	*ILN, Die,* 35
Die (Drôme)	L. Carisius Serenus	latin « ital. »	latin « régional » homonyme ou indigène	150-250	*ILN, Die,* 1
Die (Drôme)	L. Iulius Cladaeus(?)	latin « ital. »	grec	150-250	*ILN, Die,* 28
Die (Drôme)	Iulia Carpime	latin « ital. »	grec	150-250	*ILN, Die,* 28
Die (Drôme)	L. Iulius Iulianus	latin « ital. »	latin « ital. »	150-250	*ILN, Die,* 28
Vaison-la-Romaine	Crax(ius ?) Hon(oratus ?)	indigène	latin « ital. »	150-250	*CIL,* XII, 1406
Vaison-la-Romaine	A. Titius Phronimus	latin « régional » ? homonyme ?	grec	160-250	*CIL,* XII, 1311
Venterol (Drôme)	Q. Iulius Quintianus	latin « ital. »	latin « ital. »	180-250	*CIL,* XII, 1703
Venterol (Drôme)	Iulius Quintilianus	latin « ital. »	latin « ital. »	180-250	*CIL,* XII, 1703
Venterol (Drôme)	Attia Avita	indigène	latin « régional » ? homonyme ?	180-250	*CIL,* XII, 1703
Vaison-la-Romaine	[--- Vol]t., Marcianus	–	latin « régional » ? homonyme ?	200-230 (?)	*CIL,* XII, 1369
Arles (Bouches-du-Rhône)	Caecilia Aprulla	latin « ital. »	latin « ital. »	200-250	*CIL,* XII, 690
Die (Drôme)	Blattius Paternus	indigène	latin « ital. »	30 sept. 245	*ILN, Die,* 10
Die (Drôme)	Fabricius Orfitus	latin « ital. »	grec	30 sept. 245	*ILN, Die,* 10
Vaison-la-Romaine	Magius Severinus	indigène	latin « ital. »	*ca.* 250-300	*AE,* 2003, 1105
Vaison-la-Romaine	Magia Severina	latin « ital. »	latin « ital. »	*ca.* 250-300	*CIL,* XII, 1356
Saint-Marcellin-lès-Vaison (Vaucluse)	Valerius [---]	latin « ital. »	–	*ca.* 250-300	*ILGN,* 212
Saint-Marcellin-lès-Vaison (Vaucluse)	Val(erius) Severinus	latin « ital. »	latin « ital. »	*ca.* 250-300	*ILGN,* 212
Nyons (Drôme) /Séguret (Vaucluse)	Sex. Ammius Servatianus	latin « régional » de formation patronymique	latin « ital. »	Indéterminée	*AE,* 2003, 1124

Tabl. II – (suite) *Tableau récapitulatif chronologique des gentilices et des surnoms.*

Provenance	Noms	Gentilices	Surnoms	Date	Références
Vaison-la-Romaine	C. Attius Marcellinus	indigène	latin « ital. »	Indéterminée	*CIL,* XII 5701,14
Saoû/Die (Drôme)	Careius Verus	latin « régional » ? homonyme ?	latin « régional » homonyme	Indéterminée	*ILN, Die*, App. n° III
Vaison-la-Romaine	T. Cingetius Myrinus	indigène	grec	Indéterminée	*AE,* 2003, 1116
Vaison-la-Romaine	Q. Domitius [---]	latin « ital. »	–	Indéterminée	*AE,* 2003, 1096
Vaison-la-Romaine	C. Domitius Rufus	latin « ital. »	latin « ital. »	Indéterminée	*ILGN*, 213
Vaison-la-Romaine (?)	C. Iulius Secund(-)	latin « ital. »	latin « régional » homonyme ou de traduction	Indéterminée	*ZPE*, 179, 2011, p. 239–24
Vaison-la-Romaine	Messia Alpina	indigène	latin « ital. »	Indéterminée	*ILGN*, 213
Faucon (Vaucluse)	L. Messius [---]	indigène	–	Indéterminée	*ILGN*, 207
Venterol (Drôme)	T. Mutius Gentilis	latin « ital. »	latin « ital. »	Indéterminée	*AE,* 1969/1970, 372
Vaison-la-Romaine	L. Mut(ius ?) Vitalis	latin « ital. »	latin « ital. »	Indéterminée	*AE,* 1941, 137
Vaison-la-Romaine	Q. Vallius Amemptus	indigène ?	grec	Indéterminée	*AE,* 2003, 1117
Vaison-la-Romaine	L. V(-) Marcellianus	–	latin « ital. »	Indéterminée	*AE,* 2003, 1115
Vaison-la-Romaine	[---]us, L. fil., Vol., Festus	–	latin « ital. »	Indéterminée	*CIL,* XII, 1383
La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes)	L. Attius, [--- V]oltin., Tertullus	indigène	latin « ital. »	Indéterminée	*ILN, Die,* 256
Vaison-la-Romaine	[---]sius Diadumenus	–	grec	Indéterminée	*CIL,* XII, 1364
Vaison-la-Romaine	L. Apronius Chrysomallus	latin « ital. »	grec	Indéterminée	*CIL,* XII, 1324
Vaison-la-Romaine (?)	C. Dunatius Gratus	indigène	latin « ital. »	Indéterminée	*CIL,* XII, 1307
Le Pègue (Drôme)	P. Annius, P. f., V[---]	latin « ital. »	–	Indéterminée	*CIL,* XII, 1708
Le Pègue (Drôme)	P. Annius [---]	latin « ital. »	–	Indéterminée	*CIL,* XII, 1708

Tabl. III – *Tableau récapitulatif des associations gentilices-surnoms.*

Association gentilices-surnoms	Nombre d'occurrences	% par type de gentilice
Gent. lat. « ital. »-surnoms lat. « ital. »	20	48,7 %
Gent. lat. « ital. »-surnoms indigènes	4	10,3 %
Gent. lat. « ital. »-surnoms lat. « régionaux »	3	7,7 %
Gent. lat. « ital. »-surnoms grecs	13	33,3 %
Total	**40**	**100 %**
Gent. indigènes-surnoms indigènes	–	–
Gent. indigènes-surnoms lat. « ital. »	21	80,7 %
Gent. indigènes-surnoms lat. « régionaux »	3	11,5 %
Gent. indigènes-surnoms grecs	2	7,8 %
Total	**26**	**100 %**
Gent. lat. « régionaux »-surnoms lat.« rég. »	2	13,3 %
Gent. lat. « régionaux »-surnoms lat. « ital. »	7	46,7 %
Gent. lat. « régionaux »-surnoms indigènes	2	13,3 %
Gent. lat. « régionaux »-surnoms grecs	4	26,7%
Total	**15**	**100 %**
Total général	**80**	**100 %**

Tabl. IV – *Tableau récapitulatif chronologique des noms de pérégrins.*

Provenance	Noms	Noms	Patronymes ou matronymes	Date	Références
La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes)	Victorinus, Mogeti fil.	latin « ital. »	indigène	1-100	*ILN, Die,* 262
La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes)	Mogetius	indigène	–	1-100	*ILN, Die,* 262
La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes)	Nigrina	latin « ital. »	–	1-100	*ILN, Die,* 262
Vaison-la-Romaine	Modesta, Minutiae fil.	latin « ital. »	latin « ital. »	1-100	*AE,* 2003, 1106
Vaison-la-Romaine	Minutia	latin « ital. »	–	1-100	*AE,* 2003, 1106
Territoire de Vaison	Saturnina, Fausti fil.	latin « ital. »	latin « ital. »	70-120	*CIL,* XII, 1450
Territoire de Vaison	Paterna, Fausti fil	latin « ital. »	latin « ital. »	70-120	*CIL,* XII, 1450
Territoire de Vaison	Marcellina, Fausti fil	latin « ital. »	latin « ital. »	70-120	*CIL,* XII, 1450
Territoire de Vaison	Faustus	latin « ital. »	–	70-120	*CIL,* XII, 1450
Vaison-la-Romaine	Asper, Seruati f.	latin « ital. »	latin « ital. »	100-200	*CIL,* XII, 1393
Vaison-la-Romaine	Seruatus	latin « ital. »	–	100-200	*CIL,* XII, 1393
Vaison-la-Romaine	Satrius, Aspri f.	indigène	–	100-200	*CIL,* XII, 1393
Die (Drôme)	Iucundus, Couertinae fil.	latin « ital. »	latin « ital. »	100-200	*ILN, Die,* 12
Die (Drôme)	Couertina	latin « ital. »	–	100-200	*ILN, Die,* 12
Séguret (Vaucluse)	Valerius, Maximi fil.	latin « ital. »	latin « ital. »	100-200	*CIL,* XII, 1376
Séguret (Vaucluse)	Maximus	latin « ital. »	–	100-200	*CIL,* XII, 1376
Séguret (Vaucluse)	Valeria	latin « ital. »	–	100-200	*CIL,* XII, 1376
Vaison	[---] Maximi fil.	-	latin « ital. »	100-200 (?)	*CIL* XII 1432
Die Ponet-et-Saint-Auban (Drôme)	Attianus, Attiani fil	indigène	indigène ou latin « régional » homonyme	160-212	*ILN*, Die, 8 *ILN*, Die, 203
Vaison-la-Romaine	Gentilis	latin « ital. »	–	Indéterminée	*CIL*, XII, 5701,16
Eyzahut (Drôme)	Lucullus, Mandal[l](-) (filius)	latin « ital. »	–	Indéterminée	*AE*, 1965, 168b
Eyzahut (Drôme)	Mandal[l](-)	indigène	indigène	Indéterminée	*AE*, 1965, 168b

Les pérégrins

Nous avons recensé 23 pérégrins, dont 22 sont utilisables pour une étude onomastique. Dans cette cité de droit latin, comme dans les autres, les citoyens qui n'accédaient pas à la citoyenneté romaine conservaient la dénomination des pérégrins. Treize sont désignés par leur dénomination légale : nom unique, suivi du patronyme (12 occurrences) ou du matronyme (1 occurrence pour 1 homme). La filiation maternelle est relativement fréquente en Gaule pour les garçons, comme pour les filles. Comme cette particularité n'a été ni soulignée ni étudiée, aucune explication fondée ne peut être avancée, si ce n'est peut-être une naissance illégitime. Ainsi nous ne sommes pas autorisés à en déduire que la femme occupait dans les pays celtes une place plus importante que dans les autres sociétés indigènes. La filiation d'un seul des quatorze pères ou mères attestés [84] est indiquée : celle d'Asper, fils de Satrius et père de Servatus. Nous ignorons le nom de l'enfant de Maximus.

Les 2 autres pérégrins (1 femme et 1 homme) n'ont qu'un nom unique, ce qui est courant chez les Voconces et ailleurs, car les lecteurs contemporains n'avaient aucun doute sur leur statut juridique. Il faut admettre que dans les textes privés la plupart des pérégrins, et surtout des pérégrines, n'accordaient pas plus d'importance à l'indication de leur filiation que les citoyen(ne)s romain(e)s et ne jugeaient pas nécessaire d'allonger les documents épigraphiques par une précision évidente (Lambert, 2003, p. 32). Les épitaphes ont avant tout un effet d'affichage et relèvent des mentalités plus que du droit (tabl. IV).

Dix-huit pérégrins (12 hommes et 6 femmes) portaient un nom latin « italien » (81,9 %), quatre hommes un nom indigène (18,1 %), une femme avait un nom latin « régional » (4,2 %), Les 18 noms latins l'emportent très largement dans la dénomination des pérégrins, très loin devant les 4 noms à tonalité indigène. La volonté de latinisation de ces pérégrins est donc évidente.

La dénomination pere/mère-fils/fille

Nous connaissons 8 pères et 2 mères (tabl. V).

Chez les pères et mères de pérégrins et pérégrines, la volonté d'intégration est encore plus nette que chez les citoyen(ne) s romain(e)s, puisque 4 des 6 parents porteurs d'un nom latin « italien », les deux pères au nom indigène et le père porteur d'un nom latin « régional » ont donné à leurs enfants un nom latin « italien ». Asper a choisi un nom indigène (Satrius) pour son fils et Attianus qui portait un nom indigène ou latin « régional » a donné à son fils un nom indigène (Attius), très proche du sien.

Au total, la dénomination des notables voconces semble avoir été assez nettement latinisée, ce qui atteste une claire volonté d'intégration.

84. Faustus est le père de trois filles (Saturnina, Paterna, Marcellina).

Tabl. V – *Tableau récapitulatif des associations des noms de pérégrins-patronymes ou matronymes.*

Noms des pères ou mères	Noms	Noms des fils	Noms des filles
Latins « ital. »	latins « ital.	indigènes	latins « rég. »
Minutia	Modesta		
Faustus	Saturnina		
Faustus	Paterna		
Faustus	Marcellina		
Seruatus	Asper		
Asper		Satrius	
Couertina	Iucundus		
Maximus	Iucundus		
Indigènes			
Mogetius	Victorinus		
Mandal[l](-)	Lucullus		
Latins « rég. »			
Aticus	Valens		
Indigène ou latin « rég. »			
Attianus		Attius	

LA RÉPARTITION FAMILIALE DES CITOYEN(NE)S ROMAIN(E)S [85]

Les 117 inscriptions recensées et les 5 textes littéraires nous livrent les noms plus ou moins complets de 118 des 137 citoyen(ne)s romain(e) [86]. Au total, sur les 100 gentilices connus, nous avons recensé 48 gentilices utilisables différents [87] (18 indigènes, soit 38,3 % ; 21 latins « italiens », soit 42,6 % et 9 latins « régionaux », soit 19,1 %). La moyenne d'un peu moins de 2,2 personnes par gentilice témoigne de la très grande diversité apparente d'une « élite » voconce qui semble se renouveler rapidement [88]. Comme le notait déjà Fr. Jacques pour l'album des décurions de *Canusium*, « la multiplicité des gentilices, si elle n'interdit pas d'envisager l'existence (très probable) d'alliances, écarte toute idée d'un monopole exclusif de quelques clans » (Jacques, 1984, p. 509). C'est d'autant plus certain que la communauté de gentilice ne permet pas de conclure automatiquement que nous avons affaire aux membres d'une même famille au sens restreint du terme. En l'absence d'une parenté directe, attestée dans 47 cas, des hommes et des femmes peuvent porter le même gentilice sans avoir aucun lien de parenté ou appartenir à des branches au destin différent. C'est tout particulièrement le cas des *Iulii* et des *Pompeii*, les plus nombreux. Pour atteindre un certain degré de probabilité dans la parenté, il faut au moins que le prénom et le gentilice soient communs, puisque sous l'Empire le surnom a tendance à remplacer le prénom en tant que nom individuel [89], mais étant donné le très faible annuaire de prénoms, des prénoms identiques pour des porteurs du même gentilice ne permettent pas d'affirmer systématiquement que les personnages étaient apparentés.

Le gentilice de 25 personnages (25 %) n'apparaît qu'une seule fois dans les listes, celui de 24 hommes et femmes se retrouve deux fois (24,2 %), celui de 9 autres trois fois (9,1 %). Seulement 42 personnages (42,5 %) appartiennent à 6 groupes gentilices ayant au moins 4 représentants dans l'élite : avec 15 occurrences, les *Iulii* sont les plus nombreux, ce qui atteste l'ancienneté de la romanisation et l'action de César et d'Auguste (environ 720 occurrences en Narbonnaise). Viennent ensuite les *Pompeii* (10 occurrences), témoignage de l'octroi de la cité romaine à certains notables indigènes par Pompée, les *Valerii* (5 occurrences ?), dont le gentilice est très fréquent dans toute la Narbonnaise (310 occurrences), les *Attii* (4 occurrences), les *Verrii* (4 occurrences) et les *Viriatii* (4 occurrences).

Les isolés et le groupe des gentilices ayant deux ou trois représentants l'emportent donc assez nettement sur le groupe des gentilices à nombreux représentants [90]. La modestie de notre documentation nous interdit de savoir si l'appartenance à un groupe gentilice numériquement important favorisait l'accès aux honneurs [91], mais c'est assez peu probable.

Dans les six groupes de gentilices qui comptent au moins quatre représentants, nous pouvons remarquer la relative diversité des statuts sociaux, sauf pour les *Viriatii* de Manosque, des *honorati* municipaux qui sont connus par une seule épitaphe.

Les *Attii*

À en juger par leur « profil », les quatre *Attii* appartenaient probablement à trois ou quatre familles différentes attestées à Vaison (un fabricant de tuyaux de plomb de date indéterminée), Venterol (épouse du possesseur d'un grand tombeau ; 180-250), La Bâtie-Montsaléon (évergète de date indéterminée) et Aspres-sur-Buëch (flamine ? ; 1-100). Les deux derniers hommes pourraient appartenir à la même famille, voire être identiques.

Les *Iulii*

Ce sont les plus nombreux (15 occurrences), mais ils appartenaient à des familles bien distinctes, notamment les trois sévirs augustaux (3 prénoms différents), dont le surnom grec laisse

85. Il n'est guère possible de mener ce type d'étude pour les pérégrins.

86. Dans la cité de Vienne, les 168 inscriptions recensées nous livrent les noms plus ou moins complets de 265 personnages sur les 275 retenus (Rémy, 1998).

87. Abudius (1 occ.), Admatius (1 occ.), Afranius (2 occ.), Ammius (1 occ.), Annius (2 occ.), Antistia (1 occ.), Apronius (1 occ.), Atilius (2 occ.), Attius (4 occ.), Blattius (1 occ.), Caecilius (1 occ.), Caetronius (1 occ.), Cafatius (1 occ.), Calpurnius (1 occ.), Careius (1 occ.), Carisius (1 occ.), Cass(ius) (1 occ.), Catius (3 occ.), Cingetius (1 occ.), Codonius (2 occ.), Coelius (1 occ.), Crax(ius ?) (1 occ ?), Domitius (2 occ.), Dunatius (1 occ.), Duvius (1 occ.), Fabricius (1 occ.), Iulius (15 occ.), Laelius (2 occ.), Magius (2 occ.), Messius (2 occ.), Mutius (2 occ.), Passerius (1 occ.), Pompeius (10 occ.), Quintilius (1 occ.), Sappius (2 occ.), Secundius (1 occ.), Titius (1 occ.), Valentinius (1 occ.), Valer(-) (2 occ.), Valerius (3 occ.), Vallius (1 occ.), Venaesius (3 occ.), Vencius (1 occ.), Veratius (1 occ.), Verrius (4 occ.), Vervinius (1 occ.), Viriatius (4 occ.), Volusius (1 occ.), Voturius (2 occ.).

88. Dans la cité de Vienne, sur les 239 gentilices connus, B. Rémy a recensé 106 gentilices différents (78 latins, soit 73,6 % et 28 celtiques, soit 26,4 %), ce qui nous donne une moyenne d'environ 2,5 personnes par gentilice (Rémy, 1998).

89. Voir H. Thylander, 1952, p. 131-132 et J. Andreau, 1974, p. 155-162. Comme le remarque justement A. Los : « le degré de certitude est inversement proportionnel à la fréquence d'un gentilice » (Los, 1992, p. 270).

90. C'est le contraire dans la cité de Vienne (Rémy, 1998).

91. C'était le cas dans la cité de Vienne, notamment chez les *honorati* municipaux et impériaux.

envisager une origine servile. À Vaison (?), à une date indéterminée, C. Iulius Secund(-) était probablement un fabricant de tuyaux de plomb. Sept autres *Iulii* sont mentionnés dans des épitaphes gravées sur des tombeaux de grandes dimensions à Die (Ier s.), Aouste (vers la fin du Ier s.), La Bâtie-Montsaléon (100-150). À Venterol (vers 150-250), la famille reposait dans un sarcophage richement décoré. Deux *Iulii* seulement étaient des *honorati* : sous les Julio-Claudiens, Iulius Viator était chevalier ; au Ier s., à Luc-en-Diois, un P. Iulius [---] était édile des Voconces.

Les *Pompeii*

Lors de son passage chez les Voconces, Pompée avait accordé la citoyenneté romaine à la famille de Trogue Pompée, qui fut bientôt admise dans l'ordre équestre, mais elle ne fut sans doute pas la seule à obtenir cette citoyenneté et plusieurs familles de notables devaient avoir reçu le gentilice Pompeius, indépendamment les unes des autres (Desaye, 1984, p. 237-238). Il n'est donc pas étonnant que sept autres notables portent ce gentilice prestigieux. Il serait peut-être hasardeux de rattacher à la famille de l'historien A. Pompeius Fronto, dont le mausolée fut édifié à Saillans par les Voconces dans le dernier tiers du Ier s. av. J.-C. À Luc, trois *Pompeii* sont mentionnés sur un vaste tombeau des années 50-100. À Die, vers 150-200, Pompeia Iphigenia a été aussi enterrée dans un grand sépulcre. *A priori*, son surnom grec – qui ne se retrouve pas en Narbonnaise – laisse penser à une origine servile ; toutefois, peut-être pourrait-on aussi penser à une ingénue portant un nom « ancien culturel ». À Entrechaux, vers 90-120, Q. Pompeius [---], dont la fille a rédigé l'épitaphe, était préteur des Voconces ; au Ier s., à Vaison, un autre Q. Pompeius [---] était flamine impérial.

Les *Valerii*

Il y avait au moins deux familles de notables porteurs de ce gentilice, puisque, au Ier s., le centurion L. Valerius Seranus était de Luc et les trois (?) autres de la partie sud du territoire. À Vaison, les *Valer(ii ?)* Tetricus et Anullinus se sont chargés, au Ier s., de l'épitaphe du flamine impérial Q. Pompeius [---] ; à Saint-Marcellin-lès-Vaison, vers 250-300, Valerius [---] était le gendre du tribun légionnaire Magius Severinus et Valerius Severinus, son petit-fils.

Les *Ve(r)rii*

Honestiores, les quatre *Ve(r)rii* sont attestés à Die : Verius Severianus, un banquier et son père Verius Severinus entre 150 et 250 ; Q. Verrius Bassus et sa fille Verria Carilla ont été enterrés vers les mêmes dates dans un tombeau de grandes dimensions. Ils appartenaient probablement à deux familles différentes.

Les *Viriatii*

Attestés dans une seule épitaphe de Manosque du IIe s., les quatre *Viriatii* (3 hommes et 1 femme) appartenaient à la même famille, dont deux membres étaient des *honorati* municipaux : le décurion, qualifié de sénateur, T. Viriatius Priscus et l'édile T. Viriatius Tempor(-). Nous ignorons les liens exacts de parenté entre ces trois hommes et cette femme.

LES LIENS FAMILIAUX

Ils se manifestent essentiellement par les mariages [92] qui, au moins chez les notables, ne sont ordinairement pas le résultat d'une décision personnelle des futurs conjoints, mais relèvent d'une stratégie patrimoniale des deux familles [93]. Les mariages fournissent donc de précieux renseignements sur les liens qui ont pu se nouer entre les familles de notables. Il aurait été intéressant de savoir si les unions se concluaient localement ou plus largement à l'échelle de la cité, mais nous n'avons aucune possibilité de déterminer avec précision ou certitude l'origine géographique des deux époux, puisqu'ils sont toujours mentionnés dans la même inscription, leur épitaphe, sans indication de leur origine. Or une analyse onomastique comparative est impossible faute de documents en nombre et bien datés.

Nous connaissons seulement 18 mariages ; quatre fois, nous ignorons le nom de l'un des deux conjoints et deux fois les deux sont anonymes. Les mariages concernent les parents du banquier, deux propriétaires d'une *domus* de Vaison, sept propriétaires d'un tombeau de grandes dimensions, un porteur de *duo nomina* première manière, deux sévirs augustaux, le titulaire d'une fonction vaisonnaise indéterminée, les parents, puis la mère et le beau-père d'un préfet de *pagus* – c'est le seul remariage attesté –, deux préteurs anonymes des Voconces et la fille d'un tribun de légion. Nous constatons sans surprise que la plupart des mariages ont été conclus à l'intérieur des groupes hiérarchiques, sauf celui de Q. Secundius Zmaragdus, un sévir augustal, sans doute d'origine servile, et de Catia Servata, une flaminique de Livie. De tels mariages confirment la place non négligeable des affranchis « arrivés » dans la hiérarchie municipale. Dans cette cité latine, nous pouvons noter sept unions entre des citoyennes et des citoyens romains, une entre pérégrins et deux entre un citoyen romain et une pérégrine. Pour les autres mariages, nous ignorons le statut juridique d'au moins un des époux.

Avec les sources dont nous disposons, il est impossible d'avoir une idée quelque peu précise de la fécondité de ces mariages. Nos documents sont aussi fort peu loquaces sur le devenir des enfants de notables : Iucundus, fils de Covertina, s'est hissé à la présidence d'une corporation ou d'un collège ; Valerius, fils de Maximus et de Valeria, devint *praefectus uigintiuirorum pagi Deobensis* ; l'historien, Cn. Pompeius Trogus, fils du chevalier Cn. Pompeius, a lui aussi rejoint l'ordre équestre. Enfin, nous ne savons rien des parents de Verius Severianus, le banquier.

*
* *

92. Il est impossible de les distinguer des concubinages qui étaient sans doute nombreux.

93. Sur les stratégies familiales, voir M. Corbier, 1990, p. 225-249 ; Y. Burnand, 1990b, p. 295-309 et 2008, p. 25-88 ; G. Fabre, 1990, p. 311-331.

Tels que nous les avons compris dans cet article les notables de la cité des Voconces étaient donc multiformes et rassemblaient des groupes sociaux assez différenciés. La terre devait constituer la base de leur fortune, même si ces hommes et ces femmes ne négligeaient sans doute pas d'autres sources de revenus moins aléatoires (banques, affaires). Bon nombre de ces notables vivaient « noblement » sur leurs domaines, au moins une partie de l'année ; leur participation à la vie locale, municipale et « impériale » est restée constante tout au long du Haut-Empire. Le groupe des notables semble s'être renouvelé assez rapidement en s'ouvrant aux « hommes nouveaux » qui sont apparemment montés assez vite dans la hiérarchie. Certains hommes sont parfois sortis du cadre local ou municipal pour accéder aux honneurs « impériaux », sans ordinairement parvenir à parcourir une véritable carrière équestre.

Mis à part une dénomination un peu moins latinisée, la majorité des notables voconces étaient finalement proches de leurs voisins viennois, mais les plus huppés d'entre eux sont moins parvenus aux honneurs « impériaux » lorsque Burrus ne fut plus là pour les aider à faire carrière. Pour mieux appréhender l'ensemble des notables de la Province, il faut espérer la publication rapide d'études aussi exhaustives que possible sur la « bonne société » de grandes cités, comme Aix-en-Provence, Arles, Narbonne et Nîmes, où la documentation est abondante.

ANNEXES

Dans chaque annexe, nous avons essayé de classer les documents chronologiquement. Les notables qui ont obtenu plusieurs charges sont classés en fonction de la plus haute magistrature obtenue et nous donnons, autant que possible dans l'ordre chronologique, toute leur carrière connue.

LES *HONESTIORES*

Annexe 1 – Les commerçants, les artisans et leur famille.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
Verius Severianus (Verius) Severinus (père) Iulia (mère)	Épitaphe Banquier	Die (sans précision)	150-250	*ILN*, *Die*, 35
Sex. Ammius Servatianus	Estampille Fabricant de tuyaux de plomb	Nyons (sans précision) Séguret (près d'une source antique)	Indéterminée	*AE*, 2003, 1124
C. Attius Marcellinus	Estampille Fabricant de tuyaux de plomb	Vaison (dans une *villa*)	Indéterminée	*CIL*, XII, 5701,14
M. Brin[---]	Estampille Fabricant de tuyaux (?) de plomb	Vaison, quartier des Bayes (sans précision)	Indéterminée	*CIL*, XII, 5701,15
Careius Verus	Estampille Fabricant de tuyaux de plomb	Saoû (dans un bassin) Die (près de la nécropole Saint-Laurent)	Indéterminée	*ILN*, *Die*, app. n° III
T. Cingetius Myrinus	Estampille Fabricant de tuyaux de plomb	Vaison (dans le regard de l'aqueduc du Nymphée)	Indéterminée	*AE*, 2003, 1116
Gentilis	Estampille Fabricant de tuyaux de plomb	Vaison quartier des Bayes (sans précision)	Indéterminée	*CIL*, XII, 5701,16
C. Iulius Secund(-)	Estampille Fabricant de tuyaux (?) de plomb	Vaison (?) (sans précision)	Indéterminée	*ZPE*, 2011, 179, p. 239-243
Lucullus Mandal[l](-) (filius)	Estampille Fabricant de tuyaux de plomb	Eyzahut (dans une *villa*)	Indéterminée	*AE*, 1965, 168b
T. Mutius Gentilis	Estampille Fabricant de tuyaux (?) de plomb	Venterol (dans un habitat, *villa* ou sanctuaire)	Indéterminée	*AE*, 1969-1970, 372
L. Mut(ius ?) Vitalis	Estampille Fabricant de tuyaux de plomb	Vaison (plaques de la toiture de la palestre)	Indéterminée	*AE*, 1941, 137
Q. Vallius Amemptus	Estampille Fabricant de tuyaux de plomb	Vaison (dans le bassin d'une *domus*)	Indéterminée	*AE*, 2003, 1117

Annexe 2 – Le propriétaire d'objets en plomb avec marque de propriété (urne funéraire ?).

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
L. V(-) Marcellianus	Nom au génitif entre les marques du fabricant	Vaison (dans une *domus*)	Indéterminée	*AE*, 2003, 1115

Annexe 3 – Les propriétaires d'une grande *domus* de Vaison.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
Q. Domitius [---]	Inscription honorifique	Vaison (dans la *domus*)	Indéterminée	*AE*, 2003, 1096
Messia Alpina C. Domitius Rufus (époux)	Inscription honorifique	Vaison (dans la *domus*)	Indéterminée	*ILGN*, 213

Annexe 4 – Les propriétaires d'un tombeau de grandes dimensions et leur famille.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
[---] cutius Cinnamus Babu[---] Fuscina (épouse)	Épitaphe (bandeau : 45 x 197 cm)	Die (remploi)	1-100	*ILN*, *Die*, 55
T. Admatius Verinus	Épitaphe (frise : 40 x 210 x 56 cm)	Die (remploi)	1-100	*ILN*, *Die*, 41
Anonyme (père) Iulia Carina (mère) Anonyme (enfant)	Épitaphe (frise : 41 x 269 x ? cm)	Die (remploi)	1-100	*ILN*, *Die*, 74
C. Iulius Icarus C. Iulius Isodorus (père)	Épitaphe bilingue métrique (bandeau-stèle : 60-67 x 239 x 50 cm)	Die (dans les remparts)	1-100	*ILN*, *Die*, 82
Sex. Coelius Sigerus [---] Quintilla (lien de parenté inconnu)	Épitaphe (bandeau : 51 x 120 x 48 cm)	Die (dans les remparts)	1-100	*ILN*, *Die*, 110
[---] Volt., Lepidus	Épitaphe (bandeau : 37 x 115 x 25 cm)	Crupies (remploi près d'un habitat)	1-100	*ILN*, *Die*, 230
Victorinus (fils) Mogetius (père) Nigrina [--] (épouse)	Épitaphe (bandeau de mausolée : 46 x 230 x 80 cm)	La Bâtie-Montsaléon (nécropole ?)	1-100	*ILN*, *Die*, 262
Modesta (fille) Minutia (mère)	Épitaphe (frise : 40 x 115 x ? cm)	Vaison (remploi)	1-100	*AE*, 2003, 1106
[---] Pompeia Pomp(ei-) V [---] (lien de parenté inconnu)	Épitaphe (bandeau : 54 x *ca.* 259 x ? cm)	Luc (cimetière)	50-100	*ILN*, *Die*, 191
Anonyme	Épitaphe (bandeau de mausolée : 49 x 97 x ? cm)	La Bâtie-Montsaléon (remploi)	50-100	*ILN*, *Die*, 264*bis*
Gn. (?) Iulius (?) Dionysius Gnaeus Iulius [---] (père)	Épitaphe (bandeau : 120 x 258 x 70 cm)	Aouste (remploi)	80-120	*ILN*, *Die*, 222
Iulia Marcina (épouse ?) T. Valentinius Messius (?)	Épitaphe (bandeau : 51 x 143 x 42 cm)	La Bâtie-Montsaléon (sans précision)	100-150	*ILN*, *Die*, 259
[---] Verinus (fils), [---] Vassat[---] (enfant) Anonyme (père) [---]a Avita (mère)	Épitaphe (bandeau de mausolée : 52 x 103 x 26 cm)	La Bâtie-Montsaléon (sans précision)	100-200	*ILN*, *Die*, 261
Pompeia Iphigenia (épouse) Anonyme (mari)	Épitaphe (bandeau : inscription brisée en quatre fragments, dont le seul conservé	Die (dans les remparts)	150-200	*ILN*, *Die*, 39
Q. Verrius Bassus (Verria) Carilla (fille)	Épitaphe (bandeau-stèle : 210 x 210 x ? cm)	Die (dans les remparts)	150-250	*ILN*, *Die*, 135
Q. Iulius Quintianus Iulius Quintilianus (père) Attia Avita (mère)	Épitaphe (sarcophage décoré)	Venterol (remploi)	180-250	*CIL*, XII, 1703

Annexe 5 – Les propriétaires nominatifs d'enclos funéraires et leur famille.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
T. Catius Modestus	Épitaphe (borne d'enclos funéraire de 56 m²)	Vaison (en remploi)	1-50	*CIL*, XII, 1405
L. F(-) V(-)	Épitaphe (borne d'enclos funéraire de 56 m²)	Vaison (hors contexte)	1-50	*CIL*, XII, 1409
Sex. Vervinius Lepidus	*Pedatura* de la sépulture (enclos funéraire de 314,70 m²)	Die (hors contexte)	1-100	*ILN*, *Die*, 136
[---] S(-) S(-)	Épitaphe (borne d'enclos funéraire de 189 m²)	Territoire de Vaison	70-120	*CIL*, XII, 1445
Faustus (père) Saturnina Paterna Marcellina (filles)	Épitaphe (borne d'enclos funéraire de 72 m²)	Vaison (hors contexte)	70-120	*CIL*, XII, 1450
Servatus (père) Asper (fils) Satrius (petit-fils)	Épitaphe (borne d'enclos funéraire de 56 m²)	Vaison (en remploi)	100-200	*CIL*, XII, 1393
Crax(ius ?) Hon(oratus ?)	Épitaphe (borne d'enclos funéraire de 590 m²)	Vaison (hors contexte)	150-250	*CIL*, XII, 1406

Annexe 6 – Les porteurs des *duo nomina* première manière et leur famille.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
Anonyme [---] Sext. F., Volt (fils) [---] f., Quintilla (épouse)	Épitaphe	Aix-en-Diois (remploi)	1-50	*ILN*, *Die*, 200
C. Codonius Potita, C. Codoni f.	Dédicace aux *Proxsumae* (représentation figurée)	Vaison (remploi)	1-50	*CIL*, XII, 1331
Sex. Afranius	Dédicace aux Mères par son affranchi	Vaison (sans précision)	1-50	*CIL*, XII, 1309

Annexe 7 – Les évergètes.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
L. Abudius, L. fil. V [---]	Donation du théâtre (frise : l. 173 cm) *[th]eatrum d. s. p. d.*	Vaison (près du théâtre)	1-200	*CIL*, XII, 1380 et 1388
Anonyme	Dispositions testamentaires *[---flagito] ab heredi[b(us) meis ciuibus Deae Aug.] Voc. cum l[egatum meum ratum fue]rit, se ex redit[u operis quod] fecerint, per[fecturos ut usu]rae semiss[es ciuib(us) Deae] Aug. Voc. distribuantur quot] ann[is ---]*	Die (remploi)	100-200 (?)	*ILN*, *Die*, 23
[---] Maximi fil.	Donation au profit du théâtre *d(ono) d(edit)*	Vaison (théâtre)	100-200 (?)	*CIL*, XII, 1432
Anonyme	Donation pour embellir les thermes *[---orname]nti[s---] / marmor[eis] bal[ineum ----- exor]nandum*	Vaison (remploi)	200-300 ?()	*AE*, 1992, 1206
[---]us, L. fil., Vol., Festus	Donation d'un portique *HS n(ummum) CCCL in hanc porticum*	Vaison (remploi)	Indéterminée	*CIL*, XII, 1383
Anonyme	Inscription hon. pour la donation d'un *macellum* *macellum [de suo fecit]*	Le Monêtier-Allemont (sans précision)	Indéterminée	*ILGN*, 226
L. Attius, [---V]oltin., Tertullus	Donation au peuple de deux (?) livres (?) d'huile (?) *in gym[na]si[o ? oleu ?]m populo II [(libras ?) pondo ? dedit ?.]*	La Bâtie-Montsaléon (sans précision)	Indéterminée	*ILN*, *Die*, 256

Annexe 8 – Deux notables, dont les funérailles ont été prises en charge par le trésor de la cité.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
A. Pompeius, Sex. f., Volt., Fronto	Épitaphe Mausolée édifié par les *Vocontei* (plus de 104 x 272 x 27,5 cm)	Saillans (quartier de la Maladrerie, en place)	– 30 / + 1	*ILN*, *Die*, 216
Anonyme	Épitaphe *publ(ice) [---I inpensam funeris*	L'Escale, au Bourguet	Indéterminée	*AE*, 1983, 671

Annexe 9 – Un notable honoré par les *Vasienses Vocontiorum*.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
L. Messius [---]	Inscription honorifique	Faucon (remploi)	Indéterminée	*ILGN*, 207

LES PRÊTRES

Annexe 10 – Les sévirs augustaux et leur famille.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
[---] Festus	Épitaphe *seuir*	Vaison (remploi)	1-50	*CIL*, XII, 1365
T. Iul(ius) Pothinus	Épitaphe ou inscription hon. *IIIIII uir Aug.*	Vaison (sans précision)	1-50	*CIL*, XII, 1367
[---] Serva[---]	Épitaphe *IIIII uir Aug.*	Die (remploi)	1-200	*ILN*, *Die*, 30
Anonyme	Épitaphe *[Ii]IIII uir Aug.* *Luguduni*	Vaison (sans précision)	1-100	*AE*, 2003, 1104
Anonyme	Épitaphe *IIIIII uir Aug.*	Die (remploi)	1-200	*ILN*, *Die*, 31
Q. Secundius Zmaragdus Catia, T. fil., Servata, flaminique (épouse) T. Catius Severus (beau-frère)	Épitaphe *IIIIII uir Aug.*	Vaison (sans précision)	14-42	*CIL*, XII, 1363
C. Venaesius Fortunatus Venaesia Eutychis (patronne et héritière)	Épitaphe *IIIIII uir Aug.*	Pontaix (remploi)	100-150	*ILN*, *Die*, 211
C. Veratius Trophimus Voconce (?)	Épitaphe *IIIII uir Aug. corporat(us) Dea Aug(usta) Vocontior., curato[r] lud[orum ---]*	Nîmes	100-150	*CIL*, XII, 3290
M. Iulius Theodorus	Épitaphe *IIIIII uir. Aug. [Deae] Vocontiorum*	Die (sans précision)	100-200	*ILN*, *Die*, 4 et 29
Q. Passerius Tertius	Épitaphe *IIIIII uir Aug. Vas(ione)*	Vaison (cimetière de Saint-Quenin)	100-200	*CIL*, XII ,1370
L. Carisius Serenus	Dédicace à *Dea Aug. Andarta* *IIIIII uir Aug.*	Die (remploi)	150-250	*ILN*, *Die*, 1
L. Iulius Cladaeus (?) Iulia Carpime (épouse) L. Iulius Iulianus (fils ou beau-fils)	Épitaphe *IIIIII uir Aug.*	Die (sans précision)	150-250	*ILN*, *Die*, 28
[---]sius Diadumenus	Épitaphe (?) *IIIIII uir Aug.*	Vaison (cimetière de Saint-Quenin)	Indéterminée	*CIL*, XII, 1364

Annexe 11 – Les prêtres de la Grande Mère des dieux.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
Attius, Attiani fil. Attius, Attiani fil.	Taurobole Taurobole	Die Ponet-et-Saint-Auban	160-212 160-212	*ILN*, *Die*, 8, *ILN*, *Die*, 203
A. Titius Phronimus	Taurobole *tauropo[l]ium(!)* *[et c]riopoli/um fec.*	Vaison (sans précision)	160-250	*CIL*, XII, 1311
Blattius Paternus	Taurobole prêtre municipal *(sacerdos) ciuitatis Voc.*	Die (sans précision)	30 sept. 245	*ILN*, *Die*, 10

Annexe 12 – Un prêtre de *Liber Pater*.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
Fabricius Orfitus	Taurobole prêtre municipal (?) *(sacerdos) Liberi Patri*	Die (sans précision)	30 sept. 245	*ILN*, *Die*, 10

Annexe 13 – Un initié de Mithra.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
L. Apronius Chrysomallus	Dédicace à une divinité indéterminée *ob gradum Persicum*	Vaison (au sud de la cathédrale)	Indéterminée	*CIL*, XII, 1324

LES *HONORATI* « LOCAUX »

Annexe 14 – Un président d'une corporation ou d'un collège.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
Iucundus, fils de Covertina	Donation évergétique *macer(iam) circum aram Volk[ani,]* *magister ordinis*	Die (remploi)	100-200	*ILN*, *Die*, 12

Annexe 15 – Un préfet des Voconces.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
[---] Felix	Épitaphe (?) (mausolée) *praef. Vocontiorum*	Luc (sans précision)	1-100 (?)	*ILN*, *Die*, 186

Annexe 16 – Une fonction vaisonnaise inconnue.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
Anonyme Quintilia (épouse) Paterna (belle-mère)	Épitaphe *[---Vasie]nsium Vocontiorum*	Vaison (remploi)	1-100	*CIL*, XII, 1374

Annexe 17 – Les édiles de *pagi*.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
L. Veratius Rusticus	Offrande à *Baginus* ou aux *Baginatiae* avec les amendes et le bronze des faux poids *aed. pag(i) Bag(inensis)*	Sainte-Jalle (église)	1-100	*CIL*, XII, 1377
L. Voturius Maximus (père) C. Voturius Avitus (fils)	Épitaphe *aedilis pagi Aletani*	Taulignan (remploi)	1-100	*CIL*, XII, 1711

Annexe 18 – Les préfets de *pagi*.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
Q. Caetronius, Q. fil., Volt., Titullus	Épitaphe *ueteran. coh. VI pr. loco II uir., po[n]tif. col. Aug. Arim., pra[ef.] pagi Epoti, flam. Aug. e[t] muner(is) publici curat. ad De[a]m Aug. Voc.*	Le Monêtier-Allemont (remploi)	90-120	*CIL*, XII, 1529
Valerius, Maximi fil. Valeria (mère) Cass(ius) Eros (mari de la mère)	Épitaphe *praef. uigintiuirorum pagi Deobensis*	Séguret (remploi)	100-200	*CIL*, XII, 1376
C. Dunatius Gratus	Dédicace aux Mères *praefectus pagi Iuni(i)*	Vaison (?) (sans précision)	Indéterminée	*CIL*, XII, 1307
P. Annius, P. f., V[---] (père) P. Annius [---] (fils)	Donation évergétique (bains décorés) *marm[oribus ?] [ex]cultum ba[lineum] praef. pa[gi ---]*	Le Pègue (sans précision)	Indéterminée	*CIL*, XII, 1708

LES *HONORATI* MUNICIPAUX

Annexe 19 – Les décurions des Voconces.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
T. Viriatius Priscus	Épitaphe de T. Viriatius Tempor (- ?) *sen(ator) Voc.*	Manosque (remploi)	100-200	*CIL*, XII, 1514
Sex. Atilius Sabinus Atilia Verula Sex., Atili Sabini filiae (fille)	Épitaphe de sa fille *decurio Vocontiorum*	Lyon	150-200	*CIL*, XIII, 1835

Annexe 20 – Les édiles des Voconces.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
Cinna	Dédicace aux Lares *aed. iter(um)*	Pontaix (*villa* de la Condamine)	1-100	*ILN*, *Die*, 208
P. Iulius, P. f., V [---]	Épitaphe *aed. Voc.*	Luc (fouilles ancienne église)	1-100	*ILN*, *Die*, 187
T. Viriatius Tempor(-?) Viriatia Pia Sex. Viriatius Sequens (liens de parenté inconnus)	Épitaphe *aed. Voc.*	Manosque (remploi)	100-200	*CIL*, XII, 1514

Annexe 21 – Le *praefectus praesidio et privat(is) Voc(ontiorum)*.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
L. Laelius Fortunatus L Laelius Olympus (fils)	Épitaphe *praef(ectus) praesidio et priuat(is) Voc., flamen Aug., pontifex*	Rasteau (*villa* de Saint-Martin)	100-200	*CIL*, XII, 1368

Annexe 22 – Les préteurs des Voconces.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
[Ven]aesius (?) [---]	Épitaphe (frise) *[praet]or (?), f[lamen ?]*	Pontaix (*villa* de la Condamine)	1-100	*ILN*, *Die*, 210
Q. Pompeius [---], Volt., [---] Pompeia S[---] (fille)	Épitaphe *aedilis [pagi (?) ---]* *praef. Bo[dion]tiorum* *pr(aetor) V[oc.] flamen d[iui Aug.]* *pontifex Dea[e Aug. Voc.]*	Entrechaux (remploi, près d'un habitat)	90-120	*CIL*, XII, 1371
Anonyme (épouse anonyme)	Épitaphe (bandeau) *[praeto]r (?) Voc.,* *pontifex Deae Aug. [Voc.]*	Barnave (cimetière actuel)	50-100	*ILN*, *Die*, 193
Anonyme (épouse anonyme)	Épitaphe (frise) *praetor, flamen*	Die (remploi)	50-150	*ILN*, *Die*, 27
Volusius Valerianus	Dédicace à *[---]dalla Conseruatrix* *praet(or) Voc.*	Puy-Saint-Martin (sans précision)	100-200 (?)	*ILN*, *Die*, 236
Anonyme	Inscription indéterminée *[--- pon]tif(ex),* *pra[etor Voc.],* *prae[fectus ---]*	Vaison (remploi)	Indéterminée	*AE*, 2003, 1083

Annexe 23 – Un préteur (?) de Vaison.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
[--- Vol]t., Marcianus	Épitaphe (?) *pr(aetor ?) Vas(iensium)*	Vaison (remploi)	200-230 (?)	*CIL*, XII, 1369

Annexe 24 – Les prêtres municipaux du culte impérial, qui n'ont apparemment pas revêtu de magistrature.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
Anonyme Materna [---]	Épitaphe (frise) *flamen di[ui Aug. ?]*	Vaison (sans précision)	1-100	*AE*, 2003,1084
[---] Attius, M. fil., Volt. [---]	Épitaphe *flam(en ?)*	Aspres-sur-Buëch (*villa* du Serre-la-Croix)	1-100	*ILN*, *Die*, 245
Q. Pompeius [---] Valer(ii ?) Tetricus, Anullinus	Épitaphe *flam. Aug.*	Vaison (sans précision)	1-100	*CIL*, XII,1372
Sex. Vencius Iuventianus	Inscription honorifique *flamen diui Aug. item flamen, curator muneris gladiatori Villiani, adlecto in curiam Lugdunensium nomine incolatus*	Die (dans les ruines de l'église Saint-Pierre)	90-120	*ILN*, *Die*, 20
[---] Ambidavus	Épitaphe *flamen diuorum*	Die (remploi)	100-150	*ILN*, *Die*, 26
Anonyme	Épitaphe *[flam.] diui A(ug.), curator*	Lagrand (remploi)	Indéterminée	*CIL*, XII, 5846

Annexe 25 – Les flaminiques de Vaison.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
Catia, T. fil., Servata	Épitaphe *flaminic. Iuliae Aug. Vas(ione) Voc.*	Vaison (cimetière de Saint-Quenin ?)	14-42	*CIL*, XII, 1363
[---]na fil.	Épitaphe *flaminic. Vas(ione) Voc.*	Vaison (portique dans les thermes du nord)	Indéterminée	*CIL*, XII, 1362

Annexe 26 – Les flaminiques municipales des Voconces.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
[Iulia ? ---]	Épitaphe *flam. Voc. item fl. V[---]*	Vaison (au nord-ouest de la cathédrale)	1-50	*CIL*, XII,1366
Anonyme	Donation évergétique épouse du consul L.Duvius Avitus *[per]petua fla[min(ica)]*	Entrechaux (sans précision)	30-60	*CIL*, XII, 1378
[---] Bellica	Épitaphe *flaminic. diuae Aug.*	Vaison (près des thermes du sud)	42-80	*CIL*, XII, 1361

Annexe 27 – La flaminique municipale de Die.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
Caecilia Aprulla	Épitaphe *flam. designata col. Dea[e] Aug. Voc.*	Arles	200-250	*CIL*, XII, 690

Annexe 28 – La flaminique municipale des Tricastins.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
Antistia, Q. f., Pia Quintilla	Inscription honorifique *flaminica Colonia Flauia Ticastinorum*	Vaison (rue des Colonnes)	90-150	*AE*, 1962, 143

LES *HONORATI* « IMPÉRIAUX »

Annexe 29 – Le centurion.

Nom	Type d'inscription	Lieu de découverte	Date	Référence
L. Valerius, Sex. f., Vol., Seranus	Épitaphe *(centurio) leg. IIII F. F.*	*Viminacium*	70-80	*CIL*, III, 1653 = 8143

Annexe 30 – Les membres de l'ordre équestre.

Nom	Type de document	Lieu de découverte	Date	Référence
Cn. (?) Pompeius)	Texte littéraire Commandant d'escadron de cavalerie	–	66-65 av. J.-C.	Justin, *Histoire universelle*, 43, 5, 11
Cn. Pompeius	Texte littéraire Chargé du courrier, des missions et du sceau de César	–	*ca.* 60-50 av. J.-C.	Justin, *Histoire universelle*, 43, 5, 12
Cn. (?) Pompeius Trogus	Texte littéraire Chevalier	–	*ca.* 50-1 av. J.-C.	Justin, *Histoire universelle*, 43, 5, 11
Iulius Viator	Texte littéraire Chevalier	–	1-60	Pline, *Histoire naturelle*, VII, 78
Sex. Afranius, Sex. f., Volt., Burrus	Textes littéraires Inscription honorifique procurateur, préfet du prétoire	Vaison (sans précision) *Perge* (Galatie-Pamphylie)	*ca.* 20-62	Tacite, Pline... *CIL*, XII, 1360 et 5842 *AE*, 2008, 1427
Anonyme	Texte littéraire Chevalier	-	*ca.* 41-54	Pline, *Histoire naturelle*, XXIX, 54
[---] ius, T. f., [Volt.], Rufus	Donation évergétique *[pr]oscaenium marmorib(us) ornari testament(o) iussit praef. fabr. praef. [Va]siens(ium) (bis), aed. Voc*	Vaison (théâtre dans les *hyposcaenia*)	*ca.* 50	*CIL*, XII, 1375
C. Sappius, C. filius, Volt., Flavus	Inscription honorifique *praefect. Iuliensium trib. mil. leg. XXI Rapacis praef. alae Thracum Herculianaae praefectus ripae fluminis Euphratis*	Vaison (sans précision)	*ca.* 50-89/92	*CIL*, XII, 1357
Sappia, C. f., Firmina, fille (?)	fille (?) du précédent	Vaison (sans précision)	100-120	*CIL*, XII, 1448
Anonyme [---]ia Pompullina (lien de parenté inconnu)	Épitaphe *praef. fabr. fla[m.] diui A[u]g., pontif.*	Vaison (près du théâtre)	*ca.* 50-100	*CIL*, XII, 1373
M. Calpurnius Tutor	Épitaphe (?) *praefectus equitum (?)*	Malaucène (cimetière actuel)	*ca.* 50-100	*CIL*, XII, 1359
Anonyme	Inscription honorifique fonction municipale indéterminée *[tr]ib. mil. [leg. ---] --- [adiutor ad census (?) prou. Cappado]ciae --- [proc. Au]g. prov. Cappadociae item Ponti Mediterranei et (?)] Arme[niae Minoris et Lycaoniae (?)] [praefectus classis praetoriae R]auen(natis) (?)*	Vaison	*ca.* 75-110	*AE*, 2003, 1086
Anonyme	Épitaphe *equus publicus de V dec(uriis) praef. coh. I (?) Bracarum Augustanorum praepositus uexillationi exercitus M[oesiae inferioris]*	Beaumont-du-Ventoux (mausolée ?)	*ca.* 86-120	*CIL*, XII, 1358

Annexe 30 (suite) – Les membres de l'ordre équestre.

Nom	Type de document	Lieu de découverte	Date	Référence
Anonyme	Inscription indéterminée *[praef(ectus) alae ---]ianae*; décoration militaire évergétisme (fondation perpétuelle) …	Vaison	*ca.* 200-300	*AE*, 1967, 287
Magius Severinus	Épitaphe *tribunus legionis II Italicae*	Vaison (nécropole)	*ca.* 250-300	*AE*, 2003, 1105,
Magia Severina (sœur du tribun)	Épitaphe	Vaison (près de Saint-Quenin)		*CIL*, XII, 1356,
Magia Aurelia (fille du tribun) Valerius [---] (gendre) Val(erius) Severinus (petit-fils du tribun)	Épitaphe	Saint-Marcellin-lès-Vaison (remploi)		*ILGN*, 212

BIBLIOGRAPHIE

Abréviations

AE	*L'Année épigraphique.*
AFEAF	Association française pour l'étude de l'âge du Fer.
ANRW	*Aufstieg und Niedergang der römischen Welt.*
BAP	*Bulletin archéologique de Provence.*
BSAF	*Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.*
CAG	*Carte archéologique de la Gaule.*
CCG	*Cahiers du Centre Gustave-Glotz.*
CIL	*Corpus Inscriptionum Latinarum.*
CRHIPA	Centre de recherche en histoire et histoire de l'art, Italie, Pays alpins.
CTHS	Comité des travaux historiques et scientifiques.
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles.
EFR	École française de Rome.
HN	*Histoire naturelle.*
ILGN	*Inscriptions latines de Gaule Narbonnaise.*
ILN	*Inscriptions latines de Narbonnaise.*
ILS	*Inscriptiones Latinae Selectae.*
IPAAM	Institut de préhistoire et d'archéologie Alpes Méditerranée.
JRA	*Journal of Roman Archaeology.*
MEFRA	*Mélanges de l'École française de Rome, Antiquité.*
RAE	*Revue archéologique de l'Est.*
RAN	*Revue archéologique de Narbonnaise.*
RE	*Paulys Real-Encyclopädie der classischen altertumswissenschaft.*
RHD	*Revue historique de droit français et étranger.*
SRA	Service régional de l'archéologie.
ZPE	*Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik.*

Sources archéologiques

CAG, 04
1997 : Bérard G., *Alpes-de-Haute-Provence*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. *CAG, 04*), 567 p.

CAG, 05
1995 : Ganet I., *Hautes-Alpes*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. *CAG, 05*), 188 p.

CAG, 26
2010 : Planchon J., Bois M., Conjard-Réthoré P., *Drôme*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. *CAG, 26*), 782 p.

CAG, 84/1
2003 : Provost M., Meffre J.-Cl., *Vaison-la-Romaine et ses campagnes*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. *CAG, 84/1*), 553 p.

Sources épigraphiques

***CIL*, XII**
1888 : Hirschfeld O., *Corpus Inscriptionum Latinarum* -XII- *Inscriptiones Galliae Narbonensis,* Berlin.

ILAlpes graies
1998 : Rémy B., *Inscriptions latines des Alpes* -I- *Alpes graies*, Chambéry, Université de Savoie/Grenoble et CRHIPA.

ILAlpes maritimes
2010 : Morabito St., *Inscriptions latines des Alpes maritimes*, Nice, éd. IPAAM (coll. Hors série de l'Institut de préhistoire et d'archéologie Alpes Méditerranée, 6), 530 p.

ILGN
1929 : Espérandieu É., *Inscriptions latines de Gaule (Narbonnaise)*, Paris, E. Leroux, 224 p.

ILN, Antibes, Riez, Digne
1992 : Chastagnol A., *Inscriptions latines de Narbonnaise* -II- *Antibes, Riez, Digne*, Paris, CNRS Éditions (coll. Suppl. à *Gallia*, XLIV), 302 p.

ILN, Die
2012 : Rémy B., Desaye H. (dir.), *Inscriptions latines de Narbonnaise* -VII- *Les Voconces* .1. *Die*, Paris, CNRS Éditions (coll. Suppl. à *Gallia*, XLIV), 455 p.

ILN, Vienne
2004-2005 : Rémy B. (dir.), *Inscriptions latines de Narbonnaise* -V- *Vienne*, 3 vol., Paris, CNRS Éditions (coll. Suppl. à *Gallia*, XLIV), 404 p., 315 p. et 437 p.

Sources juridiques

Code de Justinien, éd. P. Krüger, Th. Mommsen, *Corpus Iuris Ciuilis* -II- *Codex Iustinianu*s, 15e éd., Zurich, Weidman, 1970.

Digeste, éd. P. Krüger, Th. Mommsen, *Corpus Iuris Ciuilis* -I- *Digesta*, 22e éd., Zurich, Weidman, 1973.

Digeste, trad. franç. H. Hulot, J.-Fr. Berthelot, P.-A. Tissot, A. Bérenger, *Les Cinquante livres du Digeste ou des Pandectes de l'empereur Justinien*, Metz/Paris, 1803, réimpression Aalen, Scientia Verlag, 1979.

Digeste, trad. angl. A. Watson, *The Digest of Justinian*, 4 vol., Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1985.

Sources littéraires

César
Guerre des Gaules, éd. et trad. L.-A. Constans, 2 vol., Paris, Les Belles Lettres (coll. des Universités de France), 1926.

Dion Cassius
Histoire romaine, éd. et trad. E. W. Cary, 9 vol., Cambridge (Mass.), The Loeb Classical Library, 1914-1926, et trad. française de E. Gros et V. Boissé, 10 vol., Paris, Didot, 1845-1870.

Flavius Josèphe
Antiquité judaïques, éd. et trad. H. S. J. Thackeray *et al.*, Londres, W. Heinemann, 1958-1961.

Jérôme (saint)
Lettres, éd. et trad. J. Labourt, Paris, Les Belles Lettres (coll. des Universités de France), depuis 1949.

Justin
Histoire universelle, éd. et trad. É. Chambry et L. Thély-Chambry, 2 vol., Paris, Garnier, 1936.

Pétrone
Le Satiricon, éd. et trad. A. Ernout et O. Sers, Paris, Les Belles Lettres (coll. des Universités de France), 2002.

Pline l'Ancien
Histoire naturelle, éd. et trad. J. Beaujeu, A. Ernout, J. Desanges, J. André, E. de Saint-Denis, H. Zenacker *et al.*, Paris, Les Belles Lettres (coll. des Universités de France), 1950-2011.

Sénèque
De la clémence, éd. et trad. Fr.-R. Chaumartin, Paris, Les Belles Lettres (coll. des Universités de France), 2005.

Suétone
Vies des douze Césars, éd. et trad. H. Ailloud, 3 vol., Paris Les Belles Lettres (coll. des Universités de France), 1931.

Tacite
Annales, éd. et trad. H. Goelzer et P. Wuilleumier, revu et corrigé par J. Hellegouarc'h et H. Le Bonniec, Paris, Les Belles Lettres (coll. des Universités de France), 1957-1990.
Histoires, éd. et trad. P. Wuilleumier et H. Le Bonniec, annoté par J. Hellegouarc'h, Paris, Les Belles Lettres (coll. des Universités de France), 1987-1992.

Articles et Livres

Andreau J.
1974 : *Les Affaires de Monsieur Jucundus*, Rome, EFR et Paris, De Boccard (coll. de l'EFR, 19), 387 p.
2010 : *L'Économie du monde romain*, Paris, Ellipses (coll. Le Monde, une histoire. Mondes anciens), 281 p.

André J.-M.
1966 : *L'Otium dans la vie morale et intellectuelle romaine des origines à l'époque augustéenne*, Paris, Presses universitaires de France (coll. Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, Série recherches, 30), 576 p.

Arnaud P.
2002 : « Les notables municipaux des Alpes au cœur du terroir », *BSAF*, p. 348-365.

Barruol G.
1969 : *Les Peuples préromains du sud-est de la Gaule : étude de géographie historique*, Paris, De Boccard (coll. Suppl. à la *RAN*, 1), 408 p.
1998 : « Les agglomérations gallo-romaines des Alpes du Sud », *in* Gros P. (dir.), *Villes et campagnes en Gaule romaine, Actes du 120e congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence, 1995*, Paris, CTHS, p. 27-43.

Beard M., North J., Price S.
2006 : *Religions de Rome*, Paris, Picard (coll. Antiquité-Synthèses, 10), 414 p.

Bérard Fr.
2008 : « Une nouvelle épitaphe de sévir lyonnais », *in* Caldelli M. L., Gregori G. L., Orlandi S. (dir.),

Epigrafia 2006, Actes de la XIVe rencontre sur l'épigraphie in onore di Silvio Panciera con altri contributi di colleghi, Rome, 18-21 oct. 2006, Rome, éd. Quasar (coll. Tituli, 9), p. 517-536.

Berrendonner Cl. (dir.)
2005 : *Le Quotidien institutionnel des cités municipales de l'Empire romain d'Occident, Actes de la table ronde des 5-6 nov. 2004*, Rome, EFR (coll. *MEFRA*, 117, 2), 410 p.

Berrendonner Cl., Cébeillac-Gervasoni M., Lamoine L. (dir.)
2008 : *Le Quotidien municipal dans l'Occident romain*, *Actes du colloque international de Chamalières, 19-21 oct. 2007*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal (coll. Histoires croisées), 807 p.

Burnand Y.
1990a : « Personnel municipal dirigeant et clivages sociaux en Gaule romaine sous le Haut-Empire », Rome, EFR (coll. *MEFRA*, 102, 2), p. 541-571.
1990b : « Les alliances matrimoniales des sénateurs et chevaliers gallo-romains », *in* Andreau J., Bruhns H. (dir.), *Parenté et stratégies familiales dans l'Antiquité romaine, Actes de la table ronde de Paris, 2-4 oct. 1986*, Rome, EFR (coll. de l'EFR, 129), p. 295-309.
2005 : Primores Galliarum *: sénateurs et chevaliers romains originaires de Gaule de la fin de la République au IIIe siècle* -I- *Méthodologie*, Bruxelles, éd. Latomus (coll. *Latomus*, 290), 450 p.
2006 : Primores Galliarum *: sénateurs et chevaliers romains originaires de Gaule de la fin de la République au IIIe siècle* -II- *Prosopographie*, Bruxelles, éd. Latomus (coll. *Latomus*, 302), 630 p.
2007 : Primores Galliarum *: sénateurs et chevaliers romains originaires de Gaule de la fin de la République au IIIe siècle* -III- *Étude sociale* .1. *Les Racines*, Bruxelles, éd. Latomus (coll. *Latomus*, 306), 301 p.
2008 : Primores Galliarum *: sénateurs et chevaliers romains originaires de Gaule de la fin de la République au IIIe siècle* -III- *Étude sociale* .2. *Les Horizons de vie*, Bruxelles, éd. Latomus (coll. *Latomus*, 319), 382 p.

Castren P.
1983 (2e éd.) : Ordo Populusque Pompeianus*: Polity and Society in Roman Pompeii*, Rome, Bardi (coll. Acta Instituti Romani Finlandiae, 8), 296 p.

Cébeillac-Gervasoni M., Lamoine L., Trément Fr. (dir.)
2004 : *Autocélébration des élites locales dans le monde romain : contexte, textes, images (IIe s. av. J.-C./IIIe s. apr. J.-C.), Actes du colloque de Clermont-Ferrand, 21-23 nov. 2003*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal (coll. Erga, 7), 570 p.

Chastagnol A.
1977 : « Le problème du domicile des sénateurs romains à l'époque impériale », in *Mélanges offerts à Léopold Sedar Senghor*, Dakar, Nouvelles éditions africaines, p. 43-54.
1995 : *La Gaule romaine et le droit latin : recherches sur l'histoire administrative et sur la romanisation des habitants*, Lyon, Centre d'études romaines et gallo-romaines (coll. Scripta varia, 3), 347 p.
1997 : « Les cités de Gaule narbonnaise : les statuts », *in* Christol M., Masson O. (dir.), *Actes du Xe congrès international d'épigraphie grecque et latine, Nîmes, 4-9 oct. 1992*, Paris, Publications de la Sorbonne (coll. Histoire ancienne et médiévale, 42), p. 51-73.

Christol M.
1989 : « Le droit latin en Narbonnaise : l'apport de l'épigraphie (en particulier celle de la cité de Nîmes) », *in* Darde D., Janon M. (dir.), *Les Inscriptions latines de Gaule Narbonnaise, Actes de la table ronde de Nîmes, 25-26 mai 1987*, Nîmes, École antique de Nîmes (coll. Travaux du Centre Camille-Jullian, 3), p. 87-100.
1992 : « Les ambitions d'un affranchi à Nîmes sous le Haut-Empire : l'argent et la famille », *CCG*, 3, p. 240-258.
2005-2006 : « *Praetor Aquis Sextis* », *RAN*, 38-39, p. 425-436.
2009 : « Les cités de droit latin en Gaule méridionale », *in* Hurlet Fr. (dir.), *Rome et l'Occident (IIe siècle av. J.-C./ IIe siècle apr. J.-C.) : gouverner l'Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. Histoire), p. 315-358.
2010 : *Une Histoire provinciale : la Gaule Narbonnaise de la fin du IIe siècle av. J.-C. au IIIe siècle apr. J.-C.*, Paris, Publications de la Sorbonne.

Christol M., Goudineau Chr.
1987-1988 : « Nîmes et les Volques Arécomiques au Ier siècle avant J.-C. », *Gallia*, 45, p. 87-103.

Cibu S.
2003 : « Chronologie et formulaire dans les inscriptions religieuses de Narbonnaise et des provinces alpines : Alpes graies et poenines, cottiennes et maritimes », *RAN*, 36, p. 335-360.

Corbier M.
1990 : « Les comportements familiaux de l'aristocratie romaine (IIe siècle av. J.-C./IIIe siècle apr. J.-C.) », *in* Andreau J., Bruhns H. (dir.), *Parenté et stratégies familiales dans l'Antiquité romaine, Actes de la table ronde de Paris, 2-4 oct. 1986*, Rome, EFR (coll. de l'EFR, 129), p. 225-249.

Delamarre X.
2003 (2e éd.) : *Dictionnaire de la langue gauloise : une approche linguistique du vieux-celtique continental*, Paris, Errance (coll. Les Hespérides), 440 p.

Delestre X., Lavergne D. (coord.)
2011 : *Vaison antique : découvertes archéologiques récentes*, Paris, Errance et Aix-en-Provence, DRAC-SRA PACA, 86 p.

Demougin S.
1994 : « À propos des élites locales en Italie », in *L'Italie d'Auguste à Dioclétien*, *Actes du colloque international de Rome, 25-28 mars 1992*, Rome, EFR (coll. de l'EFR, 198), p. 353-376.

Desaye H.
1984 : « *Une inscription inédite de Saillans (Drôme)* », *Gallia*, 42, p. 233-241.
1998 : « Die et Vaison », *in* Gros P. (dir.), *Villes et campagnes en Gaule romaine, Actes du 120e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence, 23-29 oct. 1995*, Paris, éd. du CTHS p. 143-156.
2000 : « Quelques observations sur l'onomastique des Voconces septentrionaux », *RAN*, 33, p. 69-81.

Dondin-Payre M. (dir.)
2011 : *Les Noms de personnes dans l'Empire romain : transformations, adaptation, évolution*, Bordeaux, Ausonius (coll. Scripta antiqua, 36), 379 p.

Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-Th.
2001 : « L'onomastique dans l'Empire romain : questions, méthodes, enjeux » *in* Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-Th. (dir.), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire : séminaire d'histoire romaine et d'épigraphie latine*, Bruxelles, Le Livre Timpermann, p. I-VIII.
2006 : « Critères de datation des inscriptions religieuses » *in* Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-Th. (dir.), *Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles, Le Livre Timpermann, p. XIII.

Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-Th. (dir.)
2001 : *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire : séminaire d'histoire romaine et d'épigraphie latine*, Bruxelles, Le Livre Timpermann, 774 p.
2006 : *Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles, Le Livre Timpermann, 514 p.

Duncan-Jones R.
1974 : *The Economy of the Roman Empire: Quantitative Studies*, Cambridge, Cambridge University Press, 396 p.

Duthoy R.
1978 : « Les Augustales », *ANRW*, II, 16, p. 1254-1309.

Fabre G.
1990 : « Une approche des stratégies familiales : le comportement des notables dans la Tarraconaise nord-orientale vu à travers l'exemple d'Aeso-Isona (fin Ier-IIe siècle apr. J.-C.) », *in* Andreau J., Bruhns H. (dir.), *Parenté et stratégies familiales dans l'Antiquité romaine, Actes de la table ronde de Paris, 2-4 oct. 1986*, Rome, EFR (coll. de l'EFR, 129), p. 311-331.

Faure P.
À paraître : *Les Centurions légionnaires dans l'Empire des Sévères (193-235 apr. J.-C.)*, Thèse de doctorat d'histoire, 2006, Grenoble, Université Pierre-Mendès-France, éd. Ausonius, 2 vol.

Février P.-A.
1981 : « Villes et campagnes des Gaules sous l'Empire », *Ktèma*, 6, p. 359-372.

Fishwick D. H.
1991 : *The Imperial Cult in the Latin West: Studies in the Ruler Cult of the Western Provinces of the Roman Empire*, Leyde, New York, E. J. Brill (coll. Études préliminaires aux religions orientales dans l'Empire romain, 108, 2, 1), 250 p.

Gascou J.
1997 : « Magistratures et sacerdoces municipaux dans les cités de Gaule Narbonnaise », *in* Christol M., Masson O. (dir.), *Actes du Xe congrès international d'épigraphie grecque et latine, Nîmes, 4-9 oct. 1992*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 75-140.
2002 : « Les flaminiques de Livie à Vaison-la-Romaine », *in* Rivet L., Sciallano M. (dir.), *Vivre, produire et échanger : reflets méditerranéens, Mélanges offerts à Bernard Liou*, Montagnac, Monique Mergoil (coll. Archéologie et histoire romaine, 8), p. 521-526.

Gascou J., Guyon J.
2005 : *La Collection d'inscriptions gallo-grecques et latines du musée Calvet*, Paris, De Boccard, 2 vol.

Goessler P.
1955 : « *Vasio* », *RE*, 2 Reihe, 8A1, col. 439-453.

Goudineau Chr.
1975 : « La romanisation des institutions en Transalpine », *Cahiers ligures de préhistoire et d'archéologie*, 24, p. 26-34.
1979 : *Les Fouilles de la maison au Dauphin : recherches sur la romanisation de Vaison-la-Romaine*, Paris, éd. du CNRS (coll. Suppl. à *Gallia*, 37), 325 p., 101 pl., 12 dépliants.

Hirschfeld O.
1913 : *Kleine Schriften*, Berlin, Weidmann, 1011 p.

Jacques Fr.
1984 : *Le Privilège de liberté : politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244)*, Rome, EFR (coll. de l'EFR, 76), 867 p.

Kisch Y. de
1992 : « Caius Sappius Flavus, un Vaisonnais sur la rive de l'Euphrate : note d'épigraphie et d'histoire économique », *BAP*, 21, p. 111-114.

Kolendo J.
1991 : « L'aristocratie municipale dans les provinces rhénanes et danubiennes à l'époque de Haut-Empire », *JRA*, 4, p. 327-330.

Kornemann E.
1898 : *Zur Stadtentstehung in der ehemals keltischen und germanischen Gebieten des Römerreichs : ein Beitrag zum römischen Städtewesen*, Giessen, Münchow'sche Hofund Universitäts-Druckerei, 76 p.

Kremer D.
2006 : Ius latinum : *le concept de droit latin sous la République et l'Empire*, Paris, De Boccard (coll. Romanité et modernité du droit), 272 p.

Lambert P.-Y.
2003 (2e éd.) : *La Langue gauloise : description linguistique, commentaire d'inscriptions choisies*, Paris, Errance, 248 p.

Landes Chr. (dir.)
2002 : *La Mort des notables en Gaule romaine*, Catalogue d'exposition, Musée archéologique Henri-Prades, Lattes, Imago, 256 p.

Le Roux P.
1986 : « Municipe et droit latin en *Hispania* », *RHD*, 64, p. 325-350.

Leveau Ph., Segard M., Barbier Ch., Bertucchi G., Simon B.
2002 : « La Bâtie-Montsaléon, *Mons Seleucus, uicus* et sanctuaire gallo-romain dans le Haut Buëch (Hautes-Alpes) », *RAN*, 35, p. 111-128.

Los A.
1992 : « *Quibus patet curia municipalis* : remarques sur la structure de la classe dirigeante de Pompei », *CCG*, 3, p. 259-297.

Magioncalda A.
1992 : « Epigrafia e "fondazioni" dalla Narbonense : un aspetto dell'evergetismo », in *Atti dell'Accademia ligure di scienze e lettere*, 49, p. 471-498.

Mathieu N.
2011 : *L'Épitaphe et la mémoire : parenté et identité sociale dans les Gaules et Germanies romaines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. Histoire), 502 p.

Meffre J.-Cl.
2000 : « L'âge du Fer dans la région de Vaison », *in* Chausserie-Laprée J. (dir.), *Le Temps des Gaulois en Provence*, Martigues, Musée Ziem et Marseille, Images en manœuvres, p. 213-215.

Mitford T. B.
1980 : « Roman Cyprus », *ANRW*, II, 7, 2, p. 1285-1384.

Morabito St.
2010 : « Entre Narbonnaise et Italie : le territoire de la province des *Alpes Maritimae* pendant l'Antiquité romaine (Ier s. av. J.-C./Ve s. apr. J.-C.) », *Gallia*, 67, 2, p. 99-124.

Morel J.-P.
1985 : « La manufacture : moyen d'enrichissement dans l'Italie romaine ? », *in* Leveau Ph. (dir.), *L'Origine des richesses dépensées dans la ville antique : sur l'interprétation économique et sociale des données archéologiques, épigraphiques et littéraires en histoire ancienne, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 11-12 mai 1984*, Aix-en-Provence, Université de Provence, p. 87-111.

Mouritsen H.
1988 : *Elections, Magistrates and Municipal Elite: Studies in Pompeian Epigraphy*, Rome, «L'Erma» di Bretschneider (coll. Suppl. à *Analecta Romana Instituti Danici*, 15), 224 p.

Pflaum H.-G.
1978 : *Les Fastes de la province de Narbonnaise*, Paris, éd. du CNRS (coll. Suppl. à *Gallia*, 30), 514 p.

Planchon J.
2006 : « Die (Drôme) : de la ville ouverte à

la ville fortifiée », *Gallia*, 63, p. 75-79.
2008 : « Mais où est donc *Darentiaca* à Saillans ? », *Chroniques du Diois*, 10, déc. 2008, p. 4-6.

Planchon J., Charpentier G.
2006 : « Le monument funéraire d'Aulus Pompeius Fronto à Saillans (Drôme) », *in* Moretti J.-Ch., Tardy D. (dir.), *L'Architecture funéraire monumentale* : *la Gaule dans l'Empire romain*, *Actes du colloque de Lattes, 11-13 oct. 2001*, Paris, CTHS, p. 321-335.

Planchon J., Tarpin M.
2009 : « La formation de la *civitas* des Voconces », *in* Daubigney A., Milcent P.-Y., Talon M., Vital J. (dir.), *De l'âge du Bronze à l'âge du Fer en France et en Europe occidentale (x^e^-vii^e^ siècle av. J.-C.) : la moyenne vallée du Rhône aux âges du Fer, Actes du XXX^e^ congrès international de l'AFEAF, Saint-Romain-en-Gal, 26-28 mai 2006*, Dijon, RAE (coll. Suppl. à la *RAE*, 27), p. 67-82.

Planchon J., Teyssoneyre Y.
2011 : « Deux exemples de fortifications romaines dans les Alpes occidentales : le Néron (Isère) et le Pic-de-Luc (Drôme) », *Dialogues d'histoire ancienne*, 37, 1, p. 61-92.

Raepsaet-Charlier M.-Th.
1993 : Diis Deabusque Sacrum *: formulaire votif et datation dans les Trois Gaules et les deux Germanies*, Paris, De Boccard (coll. *Gallia Romana*, I), 96 p.

Rémy B.
1998 : « Les élites locales et municipales de la colonie de Vienne au Haut-Empire », *L'Antiquité classique*, 67, p. 77-120.
2012 : « La promotion par les armes : exemples voconce (Lucius Valerius Seranus) et viennois (Quintus Etuvius Capreolus) », *in* Baudry R., Destephen S. (dir.), *La Société romaine et ses élites, Hommages à Élizabeth Deniaux*, Paris, Picard, p. 337-345.
À paraître : « Les noms de personnes inscrits sur les objets en plomb (plaques, urne funéraire ?, tuyaux) dans les cités de Riez, des Tricastins et des Voconces », in *Mélanges Y. Roman*.

Rémy B., Brissaud L., Mathieu N., Prisset J.-L.
2011 : « Un service officiel des eaux (*cura aquarum*) à Vienne ? : le témoignage d'un tuyau de plomb découvert à Saint-Romain-en-Gal (Rhône) », *ZPE*, 179, p. 239-243.

Rémy B., Desaye H.
2009 : « Les dieux et les hommes à Luc-en-Diois/*Lucus Augusti*, d'après les inscriptions », *La Pierre et l'Écrit*, 20, p. 31-50.

Rémy B., Mathieu N.
2009 : *Les Femmes en Gaule romaine (i^er^ siècle av. J.-C./v^e^ siècle apr. J.-C.)*, Paris, Errance, 239 p.

Rémy B., Mathieu N., Brissaud L.
2011 : « Les noms de personnes inscrits sur les tuyaux de plomb de la cité de Vienne », *in* Mathieu N., Rémy B., Leveau Ph. (dir.), *L'Eau dans les Alpes occidentales à l'époque romaine, Actes du colloque international de Grenoble, 14-16 oct. 2010*, Grenoble, CRHIPA, p. 167-212.

Rupprecht G.
1975 : *Untersuchungen zum Dekurionenstand in den nordwestlichen Provinzen des römischen Reiches*, Kallmünz, M. Lassleben (coll. Frankfurter althistorische Studien, 8), 241 p.

Tarpin M.
2002 : Vici *et* pagi *dans l'Occident romain*, Rome, EFR (coll. de l'EFR, 299), 485 p.

Thylander H.
1952 : *Étude sur l'épigraphie latine : date des inscriptions, noms et dénomination latine, noms et origine des personnes*, Lund, C. W. K. Gleerup (coll. Skrifter utgivna av Svenska Institutet i Rom, 8, 5), 191 p.

Torelli M.
1974 : « Per una storia della classe dirigente di Leptis Magna », *Rendiconti Accademia nazionale dei Lincei*, 38, p. 377-409.

Vandevoorde L.
2012 : « *Augustales* and *Decuriones*: Sixteen Inscriptions from Narbonese Gaul », *Latomus*, 71, 2, p. 404-423.

Wierschowski L.
1992 : « Wirtschafstinteressen oder Liebsehen ? : die Heiratsverbindungen der *Atisii*, *Devillii* und *Iulii* aus Grenoble und Umgebung », *Münstersche Beiträge zur antiken Handelgeschichte*, 11, p. 32-55.
1996 : « Regionale Herkunft und sozialer Aufstieg », *in* Olshausen E., Sonnabend H. (dir.), *Stuttgarter Kolloquium zur historischen Geographie des Altertums 5, 1993, Gebirgsland als Lebensraum*, Amsterdam, A. M. Hakkert, p. 29-40.

Wolff H.
1989 : « *Vocontiorium ciuitatis foederatae duo capita* : Bemerkungen zur Verfassung der Vocontiergemeinde », *Acta archaeologica Academiae scientiarum Hungaricae*, 41, p. 189-195.